



2016

**RAPPORT D'ACTIVITÉ**



**Office National des Forêts**



# L'édito

de Jean-Yves Caullet,  
Président du conseil  
d'administration

2016 a été une belle année pour la forêt et la filière bois. À l'échelle nationale, la France s'est dotée du Programme national de la forêt et du bois (PNFB), feuille de route forestière pour les dix prochaines années. Élaboré sous l'égide du ministère en charge de l'agriculture et de la forêt, il fixe les grandes orientations de la politique forestière française, tant en forêt publique qu'en forêt privée. Ce programme sera décliné à l'échelle des Régions en 2017-2018 ; un moment fort qui sera l'occasion de rendre plus concrète encore la complémentarité des fonctions économiques, sociales et environnementales de la forêt dans nos territoires.

L'année 2016 aura également été placée sous le sceau de l'environnement. Dans la foulée de l'accord de Paris sur le climat en décembre 2015, la COP22 organisée au mois de novembre 2016 à Marrakech a confirmé la place de la forêt dans l'agenda climatique. À l'échelle franco-française, les premiers liens tissés avec la toute nouvelle Agence française de la biodiversité confirment, si besoin en était, le rôle et la contribution de l'ONF à la préservation de l'environnement au sein de nos écosystèmes forestiers tant en métropole que pour l'outre-mer. De manière générale, l'ouverture du monde forestier à la société et le partage des connaissances avec nos concitoyens seront une des clefs de l'avenir de notre établissement et de la filière forêt-bois française qui nécessite la bonne compréhension des enjeux économiques, sociétaux et environnementaux.

L'ONF s'est enfin engagé en 2016 dans un ambitieux renouvellement de ses effectifs. Objectif : 800 recrutements par an d'ici à 2020 ! Sachons attirer vers nos métiers la fine fleur de notre jeunesse et nos jeunes diplômés. Ce sont eux, avec leur enthousiasme et leurs compétences, qui construiront l'ONF de demain.



# SOMMAIRE

## 1. Introduction

- Entretien avec Christian Dubreuil pages 6 et 7
- Les temps forts de l'année 2016 pages 8 à 11
- L'ONF en quelques mots pages 12 et 13
- Gouvernance de l'ONF pages 14 et 15
- L'organigramme page 16
- Conseil d'administration de l'ONF page 17
- L'écosystème ONF pages 18 et 19
- Aux côtés des communes forestières pages 20 et 21

## 2. 2016, l'ONF en action

- Collectif de travail pages 24 à 27
- Valoriser les ressources en bois pages 28 à 37
- Agir pour l'environnement et le climat pages 38 à 51
- Accueillir le public pages 52 à 57
- Anticiper et gérer les risques naturels pages 58 à 63
- Des prestations et des services sur mesure pages 64 à 75
- Le groupe ONF pages 76 à 83

## 3. Ressources

- 2016, bilan économique pages 86 à 89
- L'expertise juridique pages 90 et 91
- Glossaire page 92

# INTRODUCTION

---

## **ENTRETIEN AVEC CHRISTIAN DUBREUIL**

PAGE 7

## **LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2016**

PAGES 8 À 11

## **L'ONF EN QUELQUES MOTS**

PAGES 12 À 13

## **LA GOUVERNANCE DE L'ONF**

PAGES 14 ET 15

## **L'ORGANIGRAMME**

PAGE 16

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONF**

PAGE 17

## **L'ÉCOSYSTÈME ONF**

PAGES 18 ET 19

## **AUX CÔTÉS DES COMMUNES FORESTIÈRES**

PAGES 20 ET 21



## ENTRETIEN AVEC

# Christian Dubreuil

Directeur général  
de l'Office national des forêts

### Christian Dubreuil

Inspecteur général de l'agriculture, ancien inspecteur du travail et diplômé de l'ENA, Christian Dubreuil est depuis juillet 2015 directeur général de l'ONF. Il dirigeait auparavant l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France et a exercé de nombreuses responsabilités au sein de la haute fonction publique au cours de sa carrière.

**Vous avez pris vos fonctions à l'ONF depuis maintenant plus d'un an. Quel bilan faites-vous de cette année 2016 ?**

L'année 2016 témoigne d'une actualité particulièrement riche et dense. Nous avons signé le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020, élaboré le projet d'établissement, engagé la réorganisation territoriale de l'Office et réaffirmé la légitimité de l'ensemble de nos actions. Les réalisations ont été considérables et l'Office est maintenant sur de bons rails ! Pour la quatrième année consécutive, les exercices budgétaires sont bénéficiaires, nous nous désendettions. Qui plus est, l'État s'est engagé à stabiliser son soutien financier sur cinq ans, à hauteur de 200 millions d'euros. Une aide considérable couplée à l'arrêt de la réduction des effectifs de l'ONF depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Après quinze années de baisse continue, c'est une décision historique ! Enfin, l'ONF a renforcé son partenariat avec la Fédération nationale des communes forestières, grâce à la signature de trois contrats majeurs : le COP bien entendu, mais également la charte de la forêt communale et un protocole pour dynamiser les ventes de bois. Cette confiance retrouvée démontre plus que jamais

l'importance du rôle de l'ONF en tant que gestionnaire unique des forêts publiques et acteur majeur du développement de la filière forêt-bois.

**L'État a réaffirmé la nécessité de soutenir le développement de cette filière bois française. Comment l'Office entend-il y contribuer ?**

Le COP fixe dans les forêts publiques un objectif de prélèvement de 15 millions de m<sup>3</sup> de bois à l'horizon 2020, contre 13 millions de m<sup>3</sup> aujourd'hui. Nos objectifs de mobilisation du bois sont tout à fait compatibles avec la vitalité et la pérennité des forêts françaises. Rappelons que la récolte de bois effectuée par l'ONF est inférieure à l'accroissement naturel de la forêt. L'ONF n'a jamais décapitalisé la forêt et ne le fera jamais ! Au-delà d'une plus forte mobilisation des bois, j'entends poursuivre le développement du bois façonné et de la vente par contractualisation avec les industries de la première transformation. Ce mode de commercialisation est essentiel car il permet à la fois de sécuriser la récolte en bois et de garantir aux acteurs de la filière un approvisionnement en volume et en qualité.



© Sylvain Gouraud

**Le projet d'établissement de l'ONF place l'innovation comme une priorité centrale de son action. De quelle façon cela se traduit-il ?**

La forêt doit faire face à de nombreuses évolutions, notamment climatiques. Anticiper ces changements est essentiel pour permettre aux forestiers de prendre les meilleures décisions en matière de gestion sylvicole et garantir ainsi le renouvellement des forêts. C'est pourquoi j'ai souhaité renforcer le rôle du département Recherche, développement et innovation. Des

actions très prometteuses sont engagées, comme le projet Giono qui organise la migration assistée d'essences forestières menacées par le changement climatique, ou encore le développement du LiDAR, ce laser qui survole les forêts pour mieux les caractériser et améliorer leur gestion. Notre efficacité sur le terrain passe également par des partenariats actifs. Avec le comité scientifique de l'ONF bien sûr, instance de gouvernance essentielle dont les membres ont été renouvelés cette année, mais aussi avec le Groupement d'intérêt public Ecofor, l'Inra, AgroParisTech, le CNES, l'ONCFS et l'IGN.

**Quels sont les grands changements opérés cette année au sein même de l'organisation de l'Office ?**

Notre établissement s'est réorganisé pour tenir compte de la nouvelle carte des Régions. Nous comptons désormais six directions territoriales, au lieu de neuf. Le conseil d'administration de l'Office a été renouvelé en septembre 2016, en intégrant un représentant du monde de la chasse et un représentant du ministère des outre-mer. Conformément aux annonces du ministre de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Stéphane Le Foll, et avec l'accord de la maire de Paris, Anne Hidalgo, nous nous orientons également vers la construction d'un siège à Paris regroupant tous les personnels. Le nouveau bâtiment prendra la forme d'un immeuble en bois. Conçu à partir des dernières technologies en matière de construction bois, il sera une vitrine pour la filière bois française. Un bâtiment innovant, à l'image des valeurs de l'Office.

« Nos objectifs de mobilisation du bois sont tout à fait compatibles avec la pérennité des forêts françaises »

# Les temps forts de l'année 2016

L'année 2016 a été ponctuée par de nombreux événements marquants pour la vie de l'Office et le monde de la filière forêt-bois. Tour d'horizon d'une actualité riche et dense !



## Nouveau conseil d'administration ONF

Une ouverture aux représentants du monde de la chasse et de l'outre-mer (voir p. 14).

## Comité scientifique de l'ONF

Des membres et des partenaires renouvelés pour quatre ans (voir p. 15).



De g. à dr. : Dominique Jarlier (FNCOFOR), Christian Dubreuil (ONF) et Philippe Siat (FNB).

## Accord ONF-FNCOFOR-FNB

Un partenariat inédit pour dynamiser les ventes de bois (voir p. 32-33).



## Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020

Les premiers pas de la mise en œuvre.



De g. à dr. : Dominique Jarlier (FNCOFOR), Barbara Pompili (secrétaire d'État chargée de la biodiversité), Stéphane Le Foll (ministre chargé des forêts), Christian Eckert (secrétaire d'État chargé du Budget) et Christian Dubreuil (ONF).

## Une nouvelle charte de la forêt communale

Un cadre précisant les relations entre les communes forestières et l'ONF (voir p. 20-21).



De g. à dr., Dominique Jarlier (FNCOFOR), Stéphane Le Foll (MAAF) et Christian Dubreuil (ONF).



## Projet d'établissement ONF

Adoption de la feuille de route du COP.

## DES ÉQUIPES ENGAGÉES AUTOUR DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement a vocation à préciser la stratégie mise en œuvre pour atteindre les objectifs fixés dans le COP. Il constitue un cadre commun qui permettra à l'ONF de mener ses missions avec cohérence et efficacité. Le projet d'établissement doit également aider chaque collaborateur à inscrire son action dans une démarche collective.

Parmi ces lignes directrices, l'accroissement de la mobilisation du bois en forêt est un enjeu fort qui permettra de répondre aux besoins de la filière et de la transition énergétique. L'établissement entend également poursuivre et renforcer sa gestion durable des forêts publiques au service de l'économie, de l'environnement et de l'accueil du public. La lutte contre le changement climatique figure au cœur des priorités de l'Office et s'appuie en grande partie sur de nombreux partenariats développés par le département Recherche, développement et innovation qui voit son rôle conforté.

# Les temps forts de l'année 2016

## Congrès FNCOFOR les 16 et 17 juin à Troyes

Une rencontre tournée vers l'avenir aux côtés de l'ONF!



© FNCOFOR



## CNES-ONF

La célébration de 50 ans de partenariat en Guyane entre l'Office et le Centre national d'études spatiales.

## Centenaire de la bataille de Verdun

Lancement d'un appel à souscription nationale Verdun 1916-Forêt d'exception®, un centenaire, un héritage, avec la Fondation du patrimoine et le conseil départemental de la Meuse.



## L'Office national des forêts ou le sentiment d'entreprendre

L'histoire inédite de la création de l'Office racontée par son premier directeur, Christian Delaballe.

## L'ONF ouvre ses portes au projet Raconter la vie

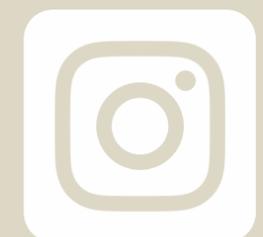
Dans le cadre d'un partenariat avec l'historien et sociologue Pierre Rosanvallon, les forestiers se livrent sur leur métier au travers de récits passionnants.

<http://raconterlavie.fr/>



## L'ONF sur les réseaux sociaux

Après facebook, instagram et youtube, l'Office amplifie a présence digitale avec twitter et linkedin.



De g. à dr. : Jean-Yves Caullet et Abderrahim Houmy.

## COP22 Marrakech

L'ONF mobilisé aux côtés d'ONFI et de la FNCOFOR (voir p. 48-49).

## Salon international de l'agriculture

À la rencontre du public pour diffuser les principes de la gestion durable des forêts et les bons gestes citoyens.



© ONF

## Salon des maires et des collectivités locales

Le rôle de la forêt publique en matière de climat exposé sur un stand commun ONF-FNCOFOR.



Les sonneurs de trompe de l'ONF.

# L'ONF en quelques mots

Un établissement au service de l'État et des collectivités territoriales.



## CAP VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE

En 2016, l'ONF a engagé une refonte de son organisation interne pour s'adapter à la nouvelle carte des Régions et faire évoluer de 9 à 6 le nombre de directions territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Cette réforme ne modifie pas les autres niveaux de l'organisation territoriale de l'ONF, constituée de 51 agences et de 320 unités territoriales comprenant chacune une unité de production, 8 agences travaux et 3 agences études.

De la métropole à l'outre-mer, l'Office national des forêts assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques appartenant à l'État et aux collectivités territoriales.

## DES MISSIONS DIVERSES POUR UNE FORÊT GÉRÉE

Chaque jour, les forestiers veillent à l'entretien, au développement et au renouvellement des forêts et des espaces naturels. Au cœur de ces actions, un postulat : la forêt française est un espace aux ressources multiples. Sa gestion permet de concilier trois objectifs indissociables : répondre aux besoins des hommes grâce à la production et à la récolte de bois, préserver l'environnement et accueillir le public.

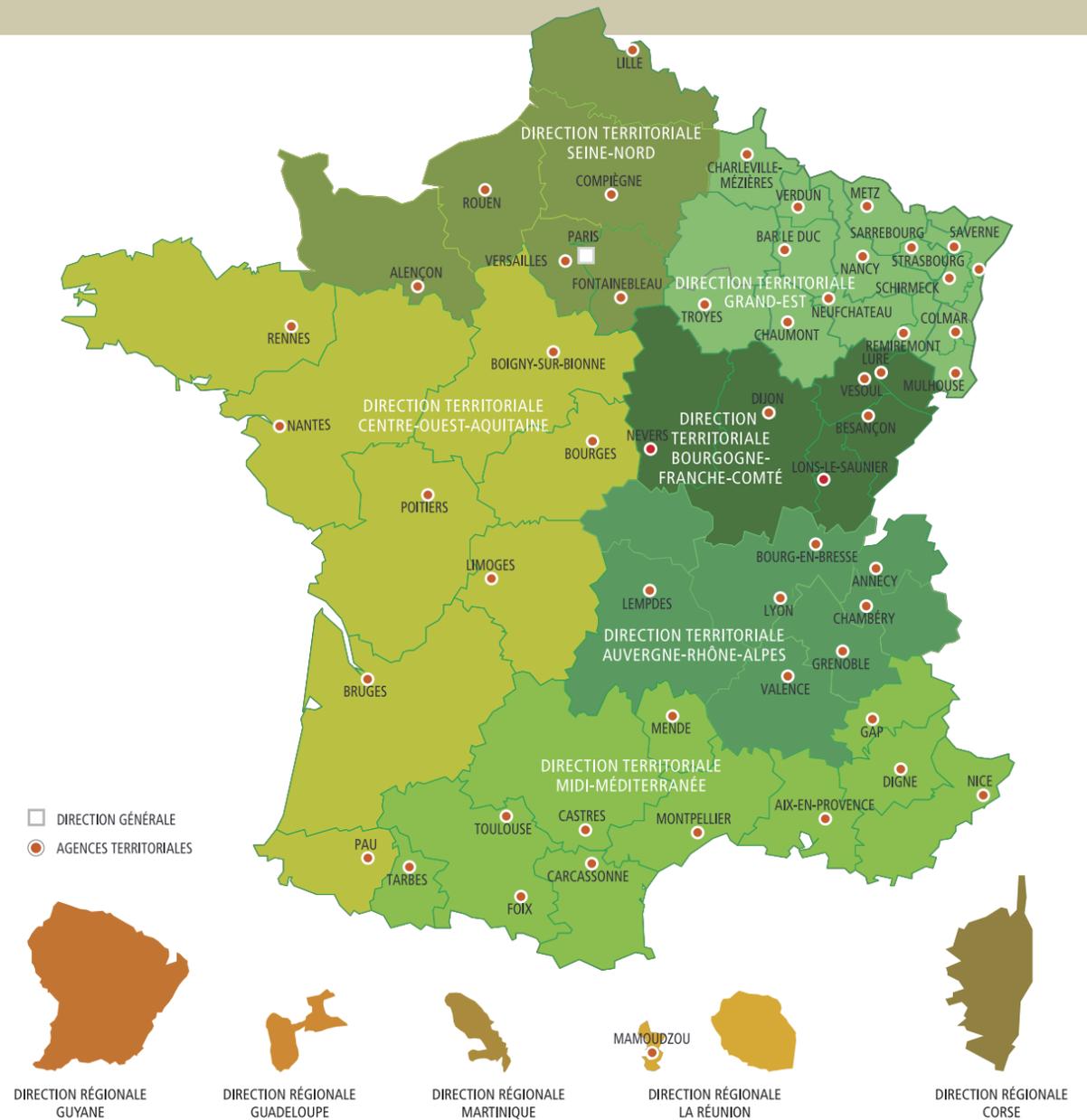
## DES MISSIONS AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

À la demande de l'État, l'ONF assure plusieurs missions d'intérêt général dans

le domaine des risques naturels : protection du littoral, grâce notamment à des actions de stabilisation des dunes ; restauration des terrains en montagne, avec onze équipes dédiées au maintien de l'espace boisé des forêts et à la lutte contre les avalanches ; défense des forêts contre les incendies grâce à l'expertise de plus de 200 forestiers spécialisés.

## UNE ACTIVITÉ DANS LE DOMAINE CONCURRENTIEL

Fort de son expérience de premier gestionnaire des espaces naturels français, l'ONF propose également des prestations à destination des collectivités, des entreprises et des particuliers souhaitant valoriser leurs espaces naturels. Des actions situées à la croisée des enjeux économiques, écologiques et sociaux qui font de l'ONF un acteur incontournable au service du développement durable et de la transition énergétique.



## Les fondamentaux de l'ONF

### UNE AUTONOMIE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Placé sous la double tutelle du ministère en charge de l'agriculture et du ministère en charge de l'environnement, l'ONF est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) dont les statuts sont définis dans le code forestier. Ce statut d'EPIC lui confère une autonomie administrative et financière.

### LE RÉGIME FORESTIER, SOCLE JURIDIQUE DE LA GOUVERNANCE DE L'ONF

En application du code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, la gestion menée par

l'ONF s'effectue dans un cadre réglementaire précis. Ce cadre porte le nom de « Régime forestier » et s'applique à la gestion des forêts domaniales et des collectivités. Il définit un certain nombre de règles visant à prendre en compte les différentes fonctions de la forêt : production de bois, préservation de l'environnement et accueil du public tout en garantissant le renouvellement et la pérennité du patrimoine forestier.

### L'AMÉNAGEMENT FORESTIER, OUTIL CLÉ POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

L'aménagement constitue le document de planification sur lequel s'appuie la

gestion forestière à l'échelle de chaque forêt publique. Document essentiel, il permet d'appliquer localement, sur une échelle de vingt ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois. Afin de tenir compte des réalités territoriales des forêts, des évolutions des documents de gestion ont été proposées en 2016 :

- le règlement type de gestion (RTG) pour les forêts à faible enjeu dont la surface est inférieure à 25 hectares,
- l'aménagement synthétique pour les forêts entre 25 et 200 hectares.

# Gouvernance de l'ONF



La mission de gestion durable des forêts publiques s'appuie sur la mobilisation de plusieurs instances de gouvernance essentielles à l'efficacité des missions conduites par l'ONF. Retour sur les coulisses de l'organisation de l'Office.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comprenant trente membres, le conseil d'administration de l'ONF a été renouvelé le 12 octobre 2016. Il est présidé par Jean-Yves Caullet, député-maire d'Avallon (Yonne) et vice-présidé par Dominique Jarlier, président de la FNCOFOR et Philippe Siat, président de la Fédération nationale du bois. Le président et ses membres sont nommés par décret ou arrêté du gouvernement. Le champ d'action de cette instance, qui se réunit trois fois par an, est défini par le code forestier. Deux grandes nouveautés ont accompagné la mise en place de ce conseil : l'augmentation du nombre d'administrateurs, avec la nomination pour la première fois d'un représentant du monde de la chasse et d'un représentant du ministère des outre-mer ; l'allongement de la durée de mandat des administrateurs, passée de trois à cinq ans.

## COMITÉ DE DIRECTION ET SÉMINAIRE DES DIRECTEURS ET CHEFS DE DÉPARTEMENTS

Un comité de direction restreint se réunit chaque semaine. Il est composé d'une dizaine de membres représentant l'équipe rapprochée du directeur général (adjoints, agent comptable principal, directeurs centraux...). Une fois par mois, ce comité de direction, chargé du pilotage opérationnel de la stratégie de l'Office, est élargi à l'ensemble des directeurs territoriaux et au contrôleur économique général et financier sous la forme d'un comité de direction plénier. Une fois par an, un séminaire de deux jours réunit le comité de direction et les directeurs des agences territoriales, des agences travaux, des bureaux d'études, de l'Agence nationale étude-travaux (ANET), des services Restauration des terrains en montagne (RTM), des services de Défense des forêts contre les incendies (DFCI) ainsi que les chefs de départements du siège.

## COMITÉ CONSULTATIF DES FORÊTS D'OUTRE-MER

Créé à l'occasion du Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020, le comité consultatif des forêts d'outre-mer est une instance d'échanges et d'écoute. L'objectif pour l'ONF est de pouvoir consulter ses membres (élus et institutionnels) sur les actions et les grandes orientations qu'il conduit en outre-mer. Le comité sera composé d'élus représentant l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des Départements de France (ADF) et Régions de France. Le comité sera complété par un représentant du Conservatoire du littoral, de l'Agence française pour la biodiversité, de la Fédération nationale des communes forestières, de la Fédération des entreprises des outre-mer, de France nature environnement (FNE) et du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

## COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le comité scientifique a été renouvelé par arrêté du 7 avril 2016. Composé de dix à quinze membres nommés pour quatre ans, cette instance de réflexion, de proposition et d'évaluation se réunit environ deux fois par an. Elle intervient et formule des avis, à la demande de l'ONF ou en autosaisine, dans divers domaines : gestion des forêts ; mise en œuvre des politiques nationales ou européennes ayant des incidences sur la gestion forestière ; évaluation des programmes ONF de recherche-développement ou tout sujet relatif à l'activité de l'ONF et à ses liens avec l'aménagement du territoire et l'environnement.

## COMITÉ CONSULTATIF DE LA FORÊT COMMUNALE

Composé d'une quinzaine de membres permanents, ce comité débat des choix stratégiques liés à la gestion de la forêt communale. Présidé par le président de la FNCOFOR, il accueille notamment des représentants des personnels de l'ONF, de Régions de France, de l'Assemblée des Départements de France, de la Fédération nationale du bois, de France nature environnement ou de la forêt privée.



# L'organigramme



Avril 2017

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONF

## MEMBRES TITULAIRES (SEPTEMBRE 2016)

PRÉSIDENT : JEAN-YVES CAULLET  
PREMIER VICE-PRÉSIDENT : DOMINIQUE JARLIER  
DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT : PHILIPPE SIAT

### REPRÉSENTANT DU PREMIER MINISTRE

- Marie-France Cazalère, conseillère agriculture, développement rural et pêche à la présidence de la République

### REPRÉSENTANTS DU CONSEIL D'ÉTAT, DE LA COUR DES COMPTES OU DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DES FINANCES

- Bertrand Brassens, inspecteur général des finances
- Monique Saliou, conseiller maître à la Cour des comptes

### REPRÉSENTANTS DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- Valérie Métrich-Hecquet, secrétaire générale
- Catherine Geslain-Lanéelle, directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises
- Véronique Borzeix, sous-directrice des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie

### REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET

- Olivier Touvenin, sous-directeur chargé des dépenses de l'État et des opérateurs
- Alexandre Koutchouk, sous-directeur de la 7<sup>e</sup> sous-direction à la direction du budget

### REPRÉSENTANT DU MINISTRE CHARGÉ DE L'INDUSTRIE

- Claude Marchand, chef du bureau des matériaux

### REPRÉSENTANTS DU MINISTRE CHARGÉ DE L'ENVIRONNEMENT

- François Mitteault, directeur de l'eau et de la biodiversité
- Virginie Dumoulin, adjointe au directeur de l'eau et de la biodiversité
- Marc Mortureux, directeur général de la prévention des risques

- Laure Tourjansky, chef du service des risques naturels et hydrauliques

### REPRÉSENTANT DU COMMISSAIRE GÉNÉRAL À L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES

- Jean-Luc Combe, directeur du développement des territoires

### REPRÉSENTANT DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

- Alain Espinasse, secrétaire général adjoint, directeur de la modernisation et de l'action territoriale

### REPRÉSENTANT DU MINISTRE DES OUTRE-MER

- Arnaud Martrenchar, chef du bureau des politiques agricoles, rurales et maritimes

### REPRÉSENTANTS DES PERSONNES PUBLIQUES AUTRES QUE L'ÉTAT, PROPRIÉTAIRES DE FORÊTS RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER

- Dominique Jarlier, président de la Fédération nationale des communes forestières, maire de Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme)
- Francis Cros, président de la communauté de communes du Haut Languedoc (Hérault)
- Pierre Grandadam, maire de Plaine (Bas-Rhin)
- Jean-Yves Caullet, maire d'Avallon (Yonne)

### REPRÉSENTANT DES RÉGIONS DE FRANCE

- Philippe Richert, président de la Région Grand Est

### REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DE DROIT PRIVÉ EMPLOYÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT

- David Druésne, ouvrier forestier, au titre de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière (FNAF-CGT)
- Frédéric Chiny, ouvrier forestier, au titre de la Fédération générale agroalimentaire (FGA-CFDT)

### REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS DE DROIT PUBLIC EMPLOYÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT, HORS PERSONNELS D'ENCADREMENT

- François Chanal, cadre technique, au titre du Syndicat national unifié des personnels forestiers et de l'espace naturel (Snupfen Solidaires)
- Philippe Berger, technicien supérieur forestier, au titre du Syndicat national unifié des personnels forestiers et de l'espace naturel (Snupfen Solidaires)
- Dimitri Demange, technicien supérieur forestier, au titre de l'Union syndicale de l'ONF-CGT
- Gilles Mailley, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre du Syndicat national des personnels administratifs de l'ONF (SNPA-FO)

### REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS D'ENCADREMENT EMPLOYÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT

- Armelle Noé, ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, au titre du Syndicat national des cadres de l'environnement, la forêt et l'agriculture (EFA-CGC)

### PERSONNALITÉS CHOISIES EN RAISON DE LEUR COMPÉTENCE PARTICULIÈRE

- Philippe Siat, président de la Fédération nationale du bois (FNB)
- Julie Marsaud, France nature environnement
- Michel Thomas, président de la Fédération départementale des chasseurs de la Meuse
- Pascale Got, députée de la Gironde

La liste des membres du conseil d'administration intégrant les membres suppléants est consultable sur le site internet : [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

# L'écosystème ONF

De par la diversité de ses missions et de ses actions, l'ONF est un partenaire important d'un vaste tissu d'acteurs économiques, institutionnels, associatifs et scientifiques. Autant de coopérations qui font de l'ONF un acteur central du développement durable en France.

## Ministères de tutelle

- Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
- Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer

## Europe

- FEADER

## Filière bois

- France Bois Forêt
- Fédération nationale du bois

## Recherche

- Institut national de l'information géographique et forestière
- Muséum national d'histoire naturelle
- Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
- Institut national de la recherche agronomique
- Centre national d'études spatiales
- Centre national de la recherche scientifique

## Associations d'élus

- Fédération nationale des communes forestières
- Régions de France
- Assemblée des départements de France
- Association des maires de France
- Association nationale des élus de la montagne
- Association nationale des élus du littoral

## Aménagement du territoire

- Fédération des parcs naturels régionaux de France
- Réseau des Grands Sites de France
- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

## Environnement

- Agence française pour la biodiversité
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- Conservatoire du littoral
- France nature environnement
- Union internationale pour la conservation de la nature
- Fédération nationale des chasseurs
- Ligue pour la protection des oiseaux
- Syndicat des énergies renouvelables
- Fédération des conservatoires botaniques nationaux
- Fédération des conservatoires d'espaces naturels
- Office pour les insectes et leur environnement
- Société française pour l'étude et protection des mammifères
- Association française de pastoralisme

## Certification

- PEFC France
- FSC France

## Tourisme

- Fédération française de randonnée pédestre

De gauche à droite : Christian Dubreuil (directeur général de l'ONF), Jean-Yves Caullet (président du CA de l'ONF) et Cyril Le Picard (président de FBF).



## L'ONF, partenaire de l'interprofession nationale France Bois Forêt

**LE MOT DE**  
Cyril Le Picard  
Président de FBF

« *Le degré d'engagement de l'ONF au sein de notre interprofession nationale est total et extrêmement bénéfique. La filière bois est une filière d'avenir et l'ONF est un maillon solide et indispensable à son développement.* »

L'interprofession France Bois Forêt (FBF) a été créée fin 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Elle est composée de vingt-deux organisations professionnelles de la filière bois : pépiniéristes, propriétaires forestiers, Office national des forêts, communes forestières, entrepreneurs de travaux, industries première et de seconde transformation, scieries, emballeurs, etc. FBF finance des actions de promotion technique, de communication, de R & D et valorise la forêt française au travers des multiples usages du matériau bois. La Contribution volontaire obligatoire dite « CVO » permet ces financements. Elle est collectée par FBF auprès de tous les professionnels concernés par un accord triennal.

Ainsi, toutes les personnes morales, personnes physiques qui à un moment de l'année vendent, transforment ou valorisent le matériau bois issu des forêts françaises contribuent à développer notre filière et à relever les défis économiques et techniques auxquels elle est confrontée.

# Aux côtés des **communes** forestières



**E**n France, une commune sur trois est propriétaire d'une forêt. Comme pour les forêts domaniales, l'ONF a été désigné par l'État pour être l'unique garant de la gestion durable de ce patrimoine répondant à plusieurs fonctions : la production de bois pour satisfaire les besoins de la société en termes d'emplois, de développement économique, d'usages (construction, ameublement) et de transition énergétique ; la préservation de l'environnement au service du maintien des écosystèmes ; l'accueil du public, afin que les citoyens puissent bénéficier d'un lieu de nature tout en étant sensibilisés aux rôles multiples de la forêt.

## UNE CONFIANCE RÉAFFIRMÉE EN 2016

Partenaire essentiel de l'ONF, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) a renouvelé sa confiance envers l'Office lors de la signature du Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020, qui prévoit notamment une mobilisation accrue de la récolte de bois en forêt communale, à hauteur de 8,5 millions de m<sup>3</sup>. « Les communes ont réaffirmé leur volonté de disposer d'un gestionnaire unique et se sont engagées à stabiliser leur soutien à l'Office à hauteur de 30 millions d'euros d'ici à 2020. Que

de chemin parcouru en un an ! », indique Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF. Et de préciser : « La confiance que nous accordent l'État, les communes forestières et la société nous obligent. Il nous revient d'agir, de faire vivre notre établissement et d'assurer sa pérennité. »

## UNE NOUVELLE CHARTE DE LA FORÊT COMMUNALE

La signature, en décembre 2016, d'une nouvelle charte de la forêt communale clarifie les relations entre les collectivités et l'ONF en précisant, par domaine d'activité, les missions et

*Signature de la charte de la forêt communale en présence de Stéphane Le Foll (MAAF), de Christian Dubreuil (ONF) et de Dominique Jarlier (FNCOFOR).*

responsabilités respectives. Fruit d'un travail collaboratif, cette charte rappelle les prérogatives des élus et le rôle central que jouent les collectivités dans l'aménagement du territoire. Instance nationale de concertation entre les collectivités et l'Office national des forêts, la commission nationale de la forêt communale sera chargée de veiller à la mise en œuvre de la présente charte et de proposer, si besoin, les évolutions nécessaires.



## POINT DE VUE

« Pour un opérateur unique de la gestion forestière »



Dominique  
Jarlier  
Président  
de la FNCOFOR

### Comment définiriez-vous la charte de la forêt communale ?

Précis, pédagogique, ce document établit les rôles et les interventions des élus forestiers et des personnels de l'ONF en forêt communale, en distinguant les missions de l'Office relevant du régime forestier de celles relevant de conventions avec les collectivités. Il permet de répondre de manière opérationnelle aux objectifs du Contrat d'objectifs et de performance signé avec l'État et l'ONF. Au-delà du texte, il s'agit d'un outil de mise en œuvre d'une politique commune qu'il faudra être en mesure de présenter de manière pédagogique dans des territoires aux problématiques très diverses. La signature de cette charte ne règlera pas toutes les questions. C'est pourquoi nous prévoyons d'aller dès 2017 sur le terrain, lors d'un « COFOR-ONF tour », pour expliquer, étape par étape et à tous les échelons, les implications de cette nouvelle charte.

### Comment cette nouvelle charte a-t-elle été construite ?

Elle est le fruit d'un véritable travail partenarial. À la FNCOFOR, l'ensemble du bureau a été associé, mais également tous les élus du conseil d'administration. Les discussions ont été riches et intenses. Je tiens à souligner la

« Expliquer, étape par étape, les implications de la charte de la forêt communale »

qualité du travail conduit par les agents de l'Office national des forêts, avec lesquels les échanges ont été permanents. Nous souhaitons que l'établissement s'engage, et nous avons trouvé en face de nous une équipe avec qui nous avons pu débattre de tous les sujets. Cela se traduit aujourd'hui dans la rédaction de cette charte. Je me réjouis de voir également que pour la première fois, le projet d'établissement de l'ONF exprime par écrit la nécessité d'un partenariat étroit et d'une relation

stable et respectueuse des communes. Nous avons eu des discussions et nous en aurons encore. C'est ce qui forge la qualité de la relation de confiance entre nos deux institutions.

### Comment analysez-vous le binôme élu-technicien forestier territorial ?

Tout d'abord, je tiens à préciser que nous tenons très fortement à la présence d'un opérateur unique sur le territoire, et à un véritable service public de la forêt. La demande des élus vis-à-vis de l'ONF est connue, reconnue et appréciée. Il importe également que ces élus prennent conscience que si l'ONF est notre prestataire, on ne peut pas pour autant lui demander n'importe quoi. Quel type d'aménagement choisir ? Quel mode de vente retenir ? C'est à l' élu qu'il revient de prendre ces décisions concernant la gestion de sa forêt, et ce, en étroite concertation avec les experts que sont les forestiers de l'ONF.

# 2016, L'ONF EN ACTION

## **COLLECTIF DE TRAVAIL** ■

PAGES 24 À 27

## **VALORISER LES RESSOURCES EN BOIS** ■

PAGES 28 À 37

## **AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT** ■

PAGES 38 À 51

## **ACCUEILLIR LE PUBLIC** ■

PAGES 52 À 57

## **ANTICIPER ET GÉRER LES RISQUES NATURELS** ■

PAGES 58 À 63

## **DES PRESTATIONS ET DES SERVICES SUR MESURE** ■

PAGES 64 À 75

## **LE GROUPE ONF** ■

PAGES 76 À 83

# Des équipes engagées

Avec 10 000 personnes représentant plus de 9 000 Équivalent temps plein travaillé (ETPT), les effectifs de l'ONF reposent sur un collectif de travail diversifié, reflétant les missions et les actions de l'établissement. Certains métiers sont spécifiques à l'Office alors que d'autres relèvent d'activités support, comme dans toute entreprise.

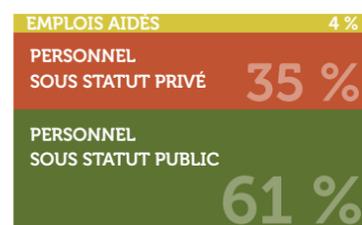


## EFFECTIFS ET ENJEUX DE RECRUTEMENT

En 2016, le collectif de travail de l'ONF compte 9104 ETPT, effectif désormais socle pour les quatre prochaines années du Contrat d'objectifs et de performance. Pour compenser une partie des départs (notamment à la retraite), l'ONF a recruté 148 fonctionnaires ou contractuels en 2016 (CDI). L'Office a également embauché 105 personnes en contrat à durée déterminée pour faire face à des surcroûts temporaires d'activité ou pallier des retards dans le recrutement de certains postes. Il a également recruté 230 alternants dont une centaine d'apprentis Bac pro

forêt se préparant au métier d'ouvrier forestier, et plus de 80 apprentis en BTS gestion forestière se préparant au métier de technicien forestier territorial. Dans les années à venir, l'ONF s'apprête à recruter plus de 800 personnes par an dont environ 300 apprentis et contrats de professionnalisation. 50 % des alternants peuvent aspirer à un emploi pérenne au sein de l'ONF.

## EFFECTIFS PAR CATÉGORIE DE PERSONNELS EN 2016



## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE 2013 À 2016

	2013	2014	2015	2016
Équivalent temps plein travaillé	9242	9125	9066	9104



## LES MÉTIERS DE TERRAIN DE L'ONF ÉVOLUENT

Renouvellement des effectifs, développement de nouvelles activités, amélioration des parcours professionnels, prévention de la pénibilité... Autant de thématiques essentielles qui ont conduit l'ONF à faire évoluer les différents métiers de terrain. Après deux ans de discussion à ce sujet, et comme prévu par le Contrat d'objectifs et de performance et le projet d'établissement, les domaines d'intervention des agents patrimoniaux et des ouvriers forestiers ont été élargis en 2016. Signe de ce changement et du nouveau champ de compétences qui l'accompagne, l'appellation « agent patrimonial » est abandonnée, au profit de celle de « technicien forestier territorial » (TFT). Une instruction sur ces innovations majeures a été signée par le directeur général le 23 septembre.

- 1/4** des effectifs renouvelés d'ici à 2020, soit 2000 personnes :
- **800** ouvriers forestiers
- **480** techniciens forestiers territoriaux
- **240** personnes dans les fonctions supports
- **240** managers de proximité et directeurs
- **240** techniciens supérieurs

## L'ONF prépare l'avenir

Dans les années à venir, 300 apprentis et contrats de professionnalisation seront recrutés annuellement à l'ONF. En 2016, un important programme de développement des compétences des tuteurs et gestionnaires RH a été engagé. L'ONF structure également son réseau de formateurs internes dans une démarche globale de professionnalisation et de transmission des savoirs.

## LE MOT DE Christian Dubreuil

Directeur général de l'ONF

« J'ai souhaité que l'innovation guide notre politique des ressources humaines. Le renouvellement des générations accompagne la stabilisation globale des effectifs prévue par le COP à partir de 2017. Dans un environnement en forte mutation, il est primordial d'anticiper l'évolution de nos métiers et d'y préparer les équipes. Grâce au savoir-faire et au professionnalisme unanimement reconnus des personnels, nous construisons l'ONF de demain. »



### Nouveau pôle formation de Brabois

Symbole de la rénovation de son dispositif de formation, l'ONF a transféré son centre national de formation sur le site du technopôle de Nancy Brabois, aux côtés du département Recherche, développement et innovation. La réunion de ces deux équipes sur un même site doit permettre une meilleure diffusion des connaissances scientifiques grâce aux synergies que doivent développer la formation, l'enseignement et la recherche. Les premiers stagiaires ont été accueillis en janvier 2017.

### Mise en place de la Cessation anticipée d'activité

Le 26 avril 2016, l'ensemble des organisations syndicales de droit privé et le directeur général ont signé un accord permettant la mise en place d'une Cessation anticipée d'activité (CAA) pour les ouvriers forestiers ou les Techniciens agents de maîtrise (TAM) qui ont exercé longtemps le métier d'ouvrier. Ce dispositif, prévu pour entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, permettra à 1 100 salariés concernés de bénéficier, après la rupture de leur contrat de travail, d'une rente mensuelle dans l'attente de la liquidation de leur retraite. Pendant leur durée de présence dans le dispositif, ils continuent de cotiser pour leur retraite comme lorsqu'ils étaient en activité. La mise en place de cet accord était l'un des engagements importants du COP 2016-2020. Par ailleurs, ce dispositif de Cessation anticipée d'activité a été prorogé jusqu'en 2020.



Signature de l'accord de Cessation anticipée d'activité en présence de Christian Dubreuil et des organisations syndicales de droit privé.

### Pléiades, un nouveau système de paie

L'année 2016 a été marquée par le changement de l'ancien système de paie privée, WinPam, par le progiciel Pléiades. Le paramétrage de ce progiciel et les tests destinés à vérifier son bon fonctionnement se sont déroulés tout au long de l'année et ont associé de multiples acteurs dans les territoires et au siège de l'Office. Les directions territoriales, les directions régionales et le secrétariat général ont expérimenté avec succès l'outil, qui a été déployé en janvier 2017.

### Les revues managériales à l'ONF

En 2016, au second semestre, l'ONF a mis en place un système de revues managériales. S'adressant dans un premier temps aux managers, et à moyen terme à toutes les équipes, ces revues ont pour vocation d'identifier les qualités, points de progrès et niveau de performance des personnels afin d'élaborer des plans d'amélioration.

Les premiers mois de déploiement de ces revues managériales ont permis de valider la pertinence de la démarche. L'établissement, ses pratiques et son pilotage progressent ainsi tant au profit du développement de ses personnels que de sa performance collective et du renforcement de sa culture managériale.

### Télétravail

Conformément à la volonté du directeur général, une expérimentation sur le télétravail a été initiée en 2016 au siège et dans la direction territoriale Centre-Ouest Aquitaine. Un accord signé par plusieurs organisations syndicales de droit public et de droit privé permettra à l'ensemble des salariés de l'établissement de bénéficier du dispositif sur un rythme d'une journée par semaine, pour une mise en œuvre le 1<sup>er</sup> juin 2017.



### Plan national de lutte contre la maladie de Lyme

Le 29 septembre 2016, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la santé, a lancé le Plan national de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmises par les tiques. Ce plan est le fruit d'échanges entre les associations de patients, les professionnels et les autorités sanitaires. Il vise à renforcer la surveillance et la prévention autour des maladies transmissibles par les tiques, à améliorer le diagnostic et la prise en charge des patients, à développer les connaissances et mobiliser la recherche. L'ONF a participé à l'élaboration de ce plan et contribue à sa mise en œuvre, pour les actions relevant de sa compétence, et en complémentarité des actions de prévention menées habituellement à destination de ses personnels.



### Chlorofil, le réseau social interne de l'ONF

Après une phase d'expérimentation qui a rassemblé plus de 1 000 participants, l'ONF a lancé officiellement le 12 septembre son réseau social interne. Baptisé « Chlorofil », il permet aux personnels d'interagir en ligne dans le cadre de groupes liés à une thématique, à un projet ou à une fonction. Une façon simple d'entrer en contact et d'échanger, de diffuser des informations, de croiser les expériences, de développer l'entraide... et de faciliter le travail en équipe ! Autant de leviers d'action bienvenus dans un monde qui bouge et où le développement des compétences, la mutualisation des connaissances et l'innovation, sont jugés indispensables. Chlorofil comptait, début janvier 2017, déjà presque 2 000 membres.

# VALORISER LES RESSOURCES EN BOIS

L'ONF commercialise plus de :



## Marché du bois

# Le **point** sur la conjoncture 2016

Des objectifs atteints en matière de volumes mis en vente, un équilibre délicat entre l'offre et la demande, un marché du chêne dynamique, des recettes proches de l'année précédente... Retour sur les temps forts économiques de l'année.

**G**estionnaire de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques, dont 4,6 millions en métropole, l'ONF commercialise près de 40 % des volumes de bois sur le marché français. La valorisation de cette ressource renouvelable est au cœur des missions de l'Office qui, en 2016, a atteint ses objectifs de volume mis en vente avec un chiffre en progression par rapport à l'année 2015. Au total, près de 15 millions de m<sup>3</sup> ont été mis en vente en forêt publique, répondant ainsi aux demandes des trois secteurs de la filière que sont le bois d'œuvre, le bois industrie et le bois-énergie.

### UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE ENCORE INCERTAIN

Les ventes de bois conduites par l'ONF en 2016 se sont inscrites dans un contexte économique encore morose pour les bois résineux destinés à la construction, même si la demande en fin d'année a semblé se raffermir. Sur le marché du hêtre, la demande en grumes de qualités inférieures, traditionnellement destinées à l'export ou au bois de chauffage, a fortement diminué pour aboutir à l'automne à des taux d'inventus importants dans certaines régions et des prix en baisse de 10 %. La demande en petits bois (taillis et houppiers), notamment feuil-

lus, est par ailleurs toujours très faible. Deux hivers cléments successifs ont augmenté les stocks des professionnels du bois bûche et des producteurs de granulés, avec pour conséquence un impact négatif sur la demande en grumes et en produits connexes de scierie destinés à ces usages. Une situation de mévente qui a engendré une saturation des parcs à bois des usines. Si la demande des industriels s'est avérée meilleure au cours de l'année, la situation du bois-énergie restait, jusqu'en fin d'année, difficile.

### CHIFFRES CLÉS EN 2016

- > **Volumes de bois désignés : 14 Mm<sup>3</sup>**, répartis en 6,1 Mm<sup>3</sup> pour les forêts domaniales et 7,9 Mm<sup>3</sup> pour les forêts des collectivités.
- > **Volumes bois mis en vente : 15,2 Mm<sup>3</sup>**, dont 6,5 Mm<sup>3</sup> en forêts domaniales et 8,7 Mm<sup>3</sup> en forêts des collectivités, soit au niveau des objectifs du COP pour 2020, facilité par le report d'inventus de 2015.
- > **Volumes de bois récoltés dans les forêts publiques : 13,2 millions de Mm<sup>3</sup>**.
- > **Volumes vendus en forêts publiques métropolitaines : 11,8 Mm<sup>3</sup>**, dont 5,6 Mm<sup>3</sup> issus des forêts domaniales et 6,2 Mm<sup>3</sup> issus des forêts des collectivités. À ces volumes s'ajoute **1,3 Mm<sup>3</sup>** au titre de l'affouage (en forte baisse).

## LE DYNAMISME DU MARCHÉ DU CHÊNE

À l'inverse de cette tendance, le marché du chêne s'affirme par un net dynamisme et une attractivité soutenue auprès du secteur de la merranderie-tonnellerie et de l'industrie du sciage. Une forte demande qui s'est encore traduite par une augmentation conséquente des prix, à hauteur de 10 %, permettant notamment à l'ONF de réaliser des recettes proches de celles de l'année précédente. Ces recettes s'élèvent au total à près de 509 millions d'euros, dont 251 millions d'euros pour les forêts des collectivités et 258 millions d'euros pour les forêts domaniales.

## LA PRODUCTION DE BOIS AU CŒUR DE LA GESTION DURABLE

Souvent mal comprise par nos concitoyens, la mobilisation du bois est au cœur des enjeux sociétaux du XXI<sup>e</sup> siècle. Fondée sur la mise en œuvre de documents d'aménagement forestier fixés sur une durée de vingt ans, cette activité constitue l'un des principes clés de la gestion durable assurée par les équipes de l'Office dans l'ensemble des forêts publiques. Récolter des arbres à maturité, c'est en effet permettre de répondre aux besoins économiques et de créations d'emplois d'une filière s'appuyant sur une ressource renouvelable et écologique... tout en préservant la variété et la vitalité des forêts françaises. Une gestion nécessaire au service de l'économie, de l'environnement et de l'accueil du public, trois missions au cœur de l'activité de l'ONF.



Visite d'un marchand de bois en forêt domaniale de Bercé.

## LE MOT DE

**Claire Quinones**

Responsable commerciale territorial bois

« Les forêts domaniales constituent aujourd'hui l'essentiel des hautes futaies à grain fin de France, faisant de l'ONF l'un des principaux fournisseurs des entreprises de merranderie et de tonnellerie française. Conscient de sa responsabilité vis-à-vis de cette filière d'exception, l'Office a mis en place une gestion raisonnée et calculée de cette ressource afin d'assurer un approvisionnement sur le long terme des entreprises de tonnellerie. »



## POINT DE VUE



« L'ONF et nous, les tonneliers, sommes liés »

Henri de Pracomtal

Président de la tonnellerie Taransaud

### La France est leader sur le marché mondial de la tonnellerie. Comment expliquez-vous ce succès ?

La tonnellerie française se porte en effet très bien. Nous n'avons pas encore de statistiques sur l'année 2016, mais nous avons le sentiment que les marchés ont été globalement favorables. Cela s'explique notamment par d'importantes récoltes de qualité, particulièrement de vin, notamment pour les vins en provenance de Bordeaux, d'Italie, d'Espagne et de Californie. Il faut rappeler que la tonnellerie française est issue d'une tradition séculaire. Au cours des siècles, elle a accumulé un savoir-faire qui justifie, aujourd'hui encore, sa place de leader mondial. En outre, depuis près de trois siècles, la royauté française, puis la République, ont géré la forêt de façon à conserver ses réserves et à développer les hautes futaies. Depuis Colbert, notre matière première que sont les chênes à merrain est extrêmement bien gérée.

### Que représente l'ONF pour votre activité ?

L'ONF est notre fournisseur majoritaire et s'avère un acteur essentiel si nous voulons obtenir les plus beaux chênes. Grâce à sa gestion sylvicole à très long terme, l'Office a pu élever et entretenir de hautes futaies de grande qualité, tout comme nous, qui élevons de grands vins. Nous avons donc un intérêt à aller chercher notre matière première dans les grands massifs gérés par l'ONF, où la ressource est permanente et sans cesse renouvelée. Nous recherchons des chênes d'un certain âge, entre 120 et 180 ans, d'un certain diamètre et sans défaut...

### Quelles perspectives de partenariat souhaitez-vous développer avec l'ONF ?

L'ONF et les tonneliers raisonnent à très long terme, or, la mise en marché de la ressource chêne se fait à court terme. C'est pourquoi nous pensons que notre partenariat pourrait évoluer vers une plus grande visibilité de la ressource future. Il serait également intéressant d'ouvrir le dialogue sur la nature de cette ressource, son grain, son origine. Cela nous permettrait de mieux répondre à certains besoins spécifiques de nos clients qui par exemple, souhaitent acheter leur bois dans une forêt spécifique. Nous aimerions

« Les contrats d'approvisionnement nous assurent une meilleure visibilité des prix du marché »

Nous sommes très exigeants sur la qualité car nos clients le sont également sur celle de nos barriques. L'ONF et nous, les tonneliers, sommes liés. L'ONF, pour valoriser sa ressource et nous, pour sécuriser nos approvisionnements.

aussi développer avec l'ONF une plus grande transparence sur la commercialisation du bois, notamment sur les prix de ventes lors des enchères, afin d'avoir une meilleure idée de la réalité du marché. La création récente du syndicat des merrandiers de France est l'occasion de mettre en place ces projets.

ONF-FNB-FNCOFOR

# Dynamiser les ventes de bois

Le 8 décembre 2016, l'Office national des forêts, la Fédération nationale des communes forestières et la Fédération nationale du bois ont signé un protocole d'accord sur la commercialisation des bois issus des forêts publiques. Objectif : favoriser le développement des ventes de bois par contrat d'approvisionnement.

**E**n fixant un cadre et en modernisant les procédures de commercialisation des produits bois, le protocole d'accord signé le 8 décembre 2016 entre l'ONF, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et la Fédération nationale du bois (FNB), donne une nouvelle impulsion aux relations entre le monde de la forêt publique et celui des entreprises de la première transformation. Un partenariat important au

service du développement d'une filière qui rassemble aujourd'hui en France près de 38 000 entreprises et environ 420 000 emplois directs et indirects, pour un chiffre d'affaires annuel de plus de 60 milliards d'euros. En fournissant près de 40 % du bois sur le marché français, l'ONF, gestionnaire de 25 % de la surface forestière de l'hexagone, se révèle un acteur incontournable pour renforcer le poids d'une économie à la fois créatrice de valeurs économique et écologique.

## RENFORCER LES VENTES DE BOIS

Développés par l'ONF, les contrats d'approvisionnement répondent à un double objectif : sécuriser la récolte en bois pour éviter les invendus et garantir aux industriels de la première transformation l'accès à une ressource en volume suffisant. Le nouvel accord signé avec la FNCOFOR et la FNB permet de conforter et de dynamiser les ventes de bois par contrat, en fixant des objectifs de développement par

### UN PREMIER CONTRAT CHÊNE EN BOURGOGNE !

Le 24 novembre 2016, l'ONF a signé un contrat d'approvisionnement en chêne avec la scierie Ducerf, qui transforme chaque année 30 000 à 35 000 m<sup>3</sup> de bois, majoritairement du chêne. Un accord qui s'inscrit dans le développement de la contractualisation promu à l'échelle nationale et qui contribuera à sécuriser les approvisionnements de la scierie tout en lui offrant une visibilité sur les tarifs d'achat de la matière première.

catégories de produits (bois d'œuvre, bois d'industrie, bois-énergie). L'objectif est également de maintenir un volume de ventes sur pied lors des ventes publiques. Autres avancées pour les acteurs : une simplification de la rédaction des contrats d'approvisionnement, avec notamment la mise en place d'un indicateur de référence pour les négociations des prix ainsi qu'un suivi en ligne, grâce au développement de systèmes d'information dédiés. Toujours dans un souci de fluidité et d'efficacité du processus, l'ONF étudiera également, en concertation étroite avec la FNCOFOR et la FNB, le développement de nouveaux modes de ventes informatiques.

### METTRE EN ŒUVRE LE CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

Près d'un an après la signature du Contrat d'objectifs et de performance signé entre l'État, les communes forestières et l'ONF, l'accord vient ainsi renforcer les objectifs annoncés pour la période 2016-2018, visant notamment à porter la récolte de bois à 15 Mm<sup>3</sup> d'ici à 2020 et la part des bois vendus en bois façonné par contrat d'approvisionnement à 30 % des volumes vendus en forêt des collectivités (17,4 % en 2015) et à 50 % en forêt domaniale (37 % en 2015).



## POINT DE VUE

« Une indispensable contractualisation pour notre filière »

Jacques Ducerf

Président directeur général de la scierie Ducerf



**Selon vous, ces contrats d'approvisionnement agissent-ils positivement sur la filière du sciage de chêne en France ?**

**À quels enjeux répond ce partenariat entre votre scierie et l'Office national des forêts ?**

J'en suis absolument convaincu. Le chêne français est un bois de qualité très recherché, mais il s'agit également d'une essence qui a besoin de se développer sur le long terme. La production de grumes de chênes atteint les deux millions de m<sup>3</sup> annuellement. Ce chiffre ne devrait pas augmenter significativement à l'avenir. Il existe une forte concurrence sur ce produit d'excellence, que les contrats d'approvisionnement nous permettent de gérer plus sereinement. Ils sont essentiels pour notre filière et nous souhaitons les voir se développer davantage encore. Qui plus est, ces contrats ont déjà montré leur efficacité dans les filières du sciage de résineux et de hêtre. À notre tour désormais ! Enfin, ces contrats viennent compléter un dispositif de ventes labellisées et de normes phytosanitaires qui servent à lutter contre l'exportation des grumes. En résumé, la stratégie menée par l'ONF est indispensable à notre filière !

Chantier ONF d'exploitation mécanisée en forêt d'Orléans.





## Débardage par câble long dans le Mercantour

Dans les Alpes-Maritimes, l'ONF a mis en œuvre, aux côtés de ses partenaires locaux, un chantier spectaculaire d'exploitation au service de l'approvisionnement de la filière bois locale.

### OPÉRATION DÉBARDAGE PAR CÂBLE

Une opération exemplaire à découvrir en vidéo sur la chaîne youtube de l'ONF

[www.youtube.com/officenationaldesforets](http://www.youtube.com/officenationaldesforets)



Au cœur du Mercantour, un éboulement survenu en 2008 dans les massifs de la Malune et du Libaret empêche depuis plusieurs années l'exploitation de près de 20 000 m<sup>3</sup> de bois. Un manque à gagner important pour les acteurs de la filière bois qui ont pu assister en 2016 à une opération de « sauvetage » inédite. Le projet : poser un câble long de 1 200 mètres traversant les deux vallées pour acheminer les bois. « Ce câble permet une extraction sur des parcelles très abruptes, dépassant les 30 % de pente », souligne Florent Battiston, responsable commercial territorial, en insistant sur le caractère extrêmement technique de cette solution.

### UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT

Initiée par l'ONF, l'opération a été conduite en partenariat étroit avec les communes de Roquebillière et de Venanson et a bénéficié du soutien financier du conseil départemental des Alpes-Maritimes. Les bois exploités ont été immédiatement livrés aux scieries du territoire, permettant ainsi un réapprovisionnement important de la filière bois locale. Interrompu pendant l'hiver, le chantier sera à nouveau opérationnel au printemps 2017. Un pari réussi pour l'ONF, et une opération gagnant-gagnant saluée par tous les partenaires du projet.

## EN LORRAINE

### UN ROULEAU ENCREUR POUR MARQUER LES ARBRES

Désignation des arbres à récolter ou à préserver, repérage des parcelles forestières... De nombreuses activités nécessitent le recours en forêt à des peintures de couleur. En alternative à l'utilisation des bombes aérosols, l'ONF réfléchit à la mise en place d'un nouveau procédé permettant d'éviter les projections directes liées à ces aérosols. C'est ainsi qu'a été conçu en 2016 un prototype de rouleau encreur, élaboré avec l'Institut national supérieur d'ingénierie de la conception de Nancy (INSIC). Breveté en août 2016, le prototype a été testé avec succès par deux unités territoriales des Vosges. Il a été présenté en septembre 2016 dans les Alpilles aux membres du Comité central d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CCHSCT). Industrialisé, le rouleau encreur pourrait, à terme, se substituer partiellement aux 165 000 aérosols achetés chaque année par l'ONF.



### Le rouleau encreur en bref

L'outil se compose d'un cylindre creux dans lequel une recharge de peinture est insérée. Une pompe, implantée à l'autre extrémité, alimente le rouleau de mousse qui s'imprègne de cette peinture. Développé par un industriel, un système spécifique de nettoyage à l'eau a été imaginé pour éviter le dessèchement trop rapide de ce rouleau de mousse.



## DES GUIDES DE SYLVICULTURE POUR LA MONTAGNE

### LES ROUTES FORESTIÈRES À L'HONNEUR

Après les plaines et les collines, les environnements montagneux font à leur tour l'objet d'un guide technique des travaux routiers. Diffusé aux personnels de l'ONF fin 2016, ce document est destiné à accompagner les opérations de création, de maintenance et de réfection des routes forestières. L'enjeu : développer un réseau de desserte structuré et en bon état d'accessibilité pour faciliter les opérations de récolte des bois indispensables à la gestion durable des forêts de montagne. Plébiscité pour son approche opérationnelle, ce nouvel outil contribuera à renforcer les compétences techno-économiques des personnels de l'ONF et à assurer la transmission des savoir-faire entre générations.

### LES FORÊTS PYRÉNÉENNES FACE AUX RISQUES NATURELS



Avalanche sur une route en forêt domaniale de Seix (Ariège).

En montagne, la forêt constitue la source principale de protection face aux risques naturels. Adapté d'un premier guide dédié aux sylvicultures de montagne des Alpes du Sud, le *Guide de gestion des forêts pyrénéennes* a été conçu en 2016 dans le cadre d'une action transfrontalière menée avec l'Observatoire pyrénéen du changement climatique. L'objectif : accompagner les gestionnaires dans la mise en place d'itinéraires sylvicoles permettant aux forêts de continuer à jouer leur rôle protecteur face aux aléas naturels (crues torrentielles, glissements de terrain, avalanches...). Au menu : étapes de diagnostic préalable à la décision d'intervention dans les peuplements forestiers, préconisations d'actions, procédures d'évaluations et analyses liées aux effets du changement climatique sur les dynamiques de végétation.

## Innovation

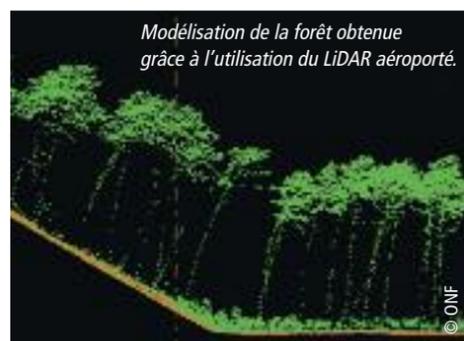
# La technologie au service de l'aménagement forestier

Pour optimiser la gestion du patrimoine forestier et mieux évaluer les ressources en bois, l'ONF expérimente de nouvelles méthodes d'inventaires qui font appel à des technologies de pointe. C'est le cas du LiDAR, un système de télédétection par laser aéroporté prometteur pour la gestion des forêts.

### DE NOUVEAUX OUTILS D'INVENTAIRE AU SOL

Complémentaires aux méthodes de télédétection, les méthodes d'inventaire au sol des peuplements forestiers disposent désormais de nouveaux outils en ligne pour le paramétrage et les calculs, ainsi que des applications mobiles pour la saisie des observations de terrain. Démarré en 2016, le déploiement de ces nouvelles solutions digitales se poursuivra jusqu'à 2018.

Obtenir, depuis le ciel, une représentation très précise du relief du sol et de la végétation forestière en 3 D : voici la prouesse rendue possible grâce à la technologie LiDAR (Light detection and ranging), une technique de télédétection par laser aéroporté qui permet d'obtenir des cartographies extrêmement précises à l'échelle d'un peuplement forestier telles que la hauteur des arbres, la surface ou le volume occupés. L'ONF, qui maîtrise déjà la modélisation de paramètres forestiers à partir de cette technologie, s'est attaché en 2016 à intégrer ces méthodes dans la démarche d'inventaire et de description des parcelles forestières. L'objectif : mieux évaluer la ressource en bois et optimiser ainsi la gestion du patrimoine forestier.



Modélisation de la forêt obtenue grâce à l'utilisation du LiDAR aéroporté.

© ONF

### UNE INNOVATION APPLIQUÉE AUX AMÉNAGEMENTS FORESTIERS

Mobilisée dans cette démarche, Claire Bastik, membre de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), témoigne : « Le LiDAR permet aussi d'obtenir rapidement des informations à grande échelle, ce qui n'est pas toujours évident sur le terrain. Combiné à d'autres prédictions, il pourra donc, à l'avenir, permettre de gagner du temps et d'élaborer une cartographie précise de la forêt, très utile pour les aménagements forestiers. » Mais avant de pouvoir transférer ces méthodes innovantes aux équipes opérationnelles, le département Recherche, développement et innovation (RDI) de l'ONF s'est engagé dans l'analyse de la plus-value de cette technologie en termes de résultats, de coûts/bénéfices, de compétences requises et de besoins matériels et organisationnels. À ce titre, plusieurs projets baptisés « projets démonstrateurs » ont été menés au sein d'aménagements forestiers sélectionnés pour leurs contextes variés.

### QUATRE EXPÉRIMENTATIONS EN COURS

Le premier projet, mené dans le massif des Landes sur un territoire de pins maritime, a mis en évidence l'intérêt du LiDAR pour une meilleure connaissance du microrelief des dunes, de la fertilité des peuplements, ainsi que pour la programmation des coupes. Dans un contexte forestier plus complexe en Picardie, pour lequel les méthodes usuelles de modélisation donnent des résultats moins probants, le département RDI a mis au point une méthode innovante basée sur la détection des troncs. Les résultats positifs de ce premier essai ont ouvert des perspectives intéressantes susceptibles d'être évaluées sur d'autres sites. C'est le cas notamment en forêt domaniale d'Orléans qui présente des enjeux importants pour la connaissance de la fertilité et de la ressource en chêne. Situé en Maurienne dans un contexte d'exploitation difficile de zone de montagne (altitudes variables, résineux mélangés et hétérogènes, pente), le dernier projet démonstrateur permettra quant à lui d'évaluer la transposabilité d'une autre méthode développée en R & D. Ces nouvelles approches de modélisation, si elles font la preuve de leur intérêt, seront prochainement déployées sur d'autres sites.



© ONF

### LE LiDAR, COMMENT ÇA MARCHE ?

À la façon d'un scanner médical, le LiDAR permet d'obtenir une image en trois dimensions afin de réaliser une cartographie très précise de la végétation et des reliefs, même lorsque ces derniers sont cachés. Le principe est simple : un émetteur-récepteur de rayons laser balaye l'espace. Au contact d'un élément — sol, arbre — le rayon laser est renvoyé en direction du LiDAR. La position précise de chaque point du sol ou de la végétation rencontrée est ainsi calculée et enregistrée, avec une précision verticale et horizontale de l'ordre du décimètre.

### LE MOT DE Xavier Bartet Adjoint au directeur territorial Centre-Ouest Aquitaine



© ONF

## Éclairage sur le projet *Emerge*

« Développé en 2013 avec le soutien de l'Agence nationale de la recherche, le projet *Emerge* vise à déterminer le volume et la biomasse de l'arbre, incluant le bois-énergie que l'on trouve principalement dans les branches. Ce projet permet de mettre au point des modèles avec des calculs plus détaillés pour les résineux et les feuillus. Souhaitant approfondir cette question pour favoriser leur appropriation dans le cadre des interventions sylvicoles, le département Recherche, développement et innovation de l'ONF a lancé une étude avec des experts et des acteurs de terrain, dont la direction Centre-Ouest Aquitaine. La question de la pertinence et de la diversité de nos estimations de volume est posée par les forestiers de terrain depuis longtemps. *Emerge* a été l'opportunité de s'assurer qu'elles étaient appropriées et d'engager une démarche pour les mettre en cohérence. Nous avons notamment constaté une sous-estimation moyenne de 5 % de nos volumes. L'objectif est maintenant de revoir les référentiels de cubage, principalement dans le pin et le chêne. »

# AGIR POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CLIMAT

© Nathalie Petre/ONF

## Gestion durable

# Les forêts, des réservoirs de biodiversité

La protection de la biodiversité est au cœur des missions assurées par l'ONF. Une volonté inscrite dans l'instruction « Biodiversité » consacrée aux mesures en faveur de la diversité biologique.

**D**epuis sa création, l'ONF a fait de la protection de la diversité biologique une priorité de son action. Aujourd'hui, l'Office s'appuie notamment sur la mobilisation de 230 forestiers naturalistes, répartis en six réseaux dédiés. En 2016, plus de 220 projets ont été conduits en faveur de cette biodiversité. Parmi eux, on retrouve des projets d'appui aux aménagements forestiers, ou encore des mesures en faveur de la création et du suivi des réserves biologiques. En 2016, trois nouvelles réserves ont ainsi été créées, comme celle des Fonds de Monvaux, en forêt domaniale de Haye en Lorraine. De nombreuses actions de déploiement de politiques publiques ont également



**UN GUIDE TECHNIQUE SUR LES VIEUX BOIS**  
En 2016, l'ONF a édité un guide technique à l'attention de ses personnels de terrain. Objectif : orienter leurs choix de gestion en matière de bois mort et de vieux arbres. Ils sont en effet indispensables pour la protection des sols et de la biodiversité, avec près de 25 % des espèces forestières, animales et végétales, qui dépendent de leur présence.

## 6 réseaux naturalistes mobilisés

Ces réseaux ont pour objectif de mobiliser les compétences internes de l'ONF pour la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière et d'assurer les missions des ministères de tutelle concernant la biodiversité en forêt. 230 agents forestiers sont mobilisés et assurent chaque année 6 400 jours d'expertises, tout en s'attachant à transmettre leurs connaissances. L'utilisation des nouvelles technologies, telles que la détection des espèces par ADN environnemental ou code-barres génétique, le recueil et traitement automatisé des sons et images, sont aussi des gages de l'excellence de leurs actions.



été conduites : réseau Natura 2000, plans nationaux d'action espèces, surveillance de la santé des forêts...

### UNE DYNAMIQUE POSITIVE

L'ONF, dans sa gestion quotidienne de la forêt, s'efforce de favoriser les mécanismes naturels de maintien de la biodiversité et d'en préserver les éléments remarquables. Les personnels de l'Office s'assurent également de respecter le fonctionnement physique et biologique des sols et de leur fertilité. C'est grâce à la prise en compte de tous ces éléments que le bilan de l'instruction « Biodiversité » de l'ONF, réalisé en 2016, s'avère très positif. L'action conduite depuis le printemps 2016 en forêt de Bercé (Sarthe) sur le vallon de l'Hermitière illustre cette dynamique qui associe étroitement l'ONF et les associations naturalistes locales (voir article pages 40-41).

### DES OBJECTIFS ATTEINTS, VOIRE DÉPASSÉS

Les objectifs qui avaient été fixés par l'instruction sont très souvent atteints, voire largement dépassés. Indispensable à la vie de nombreux insectes, champignons et oiseaux, le bois mort, qui abrite près de 25 % de la biodiversité forestière, est par exemple au centre des attentions des forestiers

qui se sont engagés avec succès à préserver un arbre mort, à terre ou sur pied, à l'hectare. L'ONF s'est également investi dans la protection des zones humides, en développant notamment de nouvelles conventions avec les agences de l'eau. Dernière en date : l'agence de l'eau Rhin-Meuse. La recherche d'une diversité à différentes échelles (espèces, peuplements) et la réduction des impacts potentiels des travaux forestiers sur la biodiversité sont autant d'actions également menées par l'ONF. Seul l'équilibre forêt-gibier reste un point préoccupant.

### DES CONSÉQUENCES QUI RESTENT À ÉVALUER

Si un ensemble d'actions positives est à noter, les conséquences directes sur la biodiversité restent parfois difficiles à appréhender. Les analyses réalisées mettent en lumière certaines difficultés méthodologiques de suivi ou de mise en œuvre des mesures. Ce premier bilan sera donc mis à profit pour étudier, en concertation avec les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement, d'éventuelles évolutions de l'instruction « Biodiversité » afin d'en renforcer l'efficacité.

### 5 NOUVELLES RÉSERVES BIOLOGIQUES

En 2016, cinq dossiers de création ou d'extension de réserves biologiques ont été présentés avec succès au Conseil national de la protection de la nature (CNP).  
 Réserve biologique intégrale (RBI) de l'Artoise (AISNE/création)  
 RBI des Fonds de Monvaux (MEURTHE-ET-MOSELLE/création)  
 RBI de la Grand'Côte (DOUBS/conversion de RBD et extension)  
 Réserve biologique dirigée (RBD) des Landes de Saint-Avold (MOSELLE/création)  
 RB « mixte » (RBD et RBI) du Montcalm (ARIÈGE/extension)



## Forêt de Bercé

# Un partenariat **étroit** entre **forestiers** et **naturalistes**

En forêt de Bercé (Sarthe), l'année 2016 aura été l'occasion d'entamer un processus de régénération de la futaie du vallon de l'Hermitière. Afin d'assurer le maintien de la diversité écologique de cet espace, l'ONF a travaillé main dans la main avec les associations environnementales locales.

**E**n 2016, le vallon de l'Hermitière, site historique emblématique situé en forêt de Bercé, a été le témoin d'une étroite coopération entre forestiers et environnementalistes locaux. Convaincus de la nécessité d'entamer le renouvellement de cette vieille futaie, tous se sont associés pour assurer la régénération de ces peuplements anciens, tout en préservant la biodiversité exceptionnelle du site. « J'ai souhaité que tout le monde travaille ensemble vers un même objectif », explique Guylaine Archevêque, directrice à l'ONF de l'agence territoriale Pays de la Loire. D'où la création d'un comité scientifique regroupant gestionnaires forestiers et environnementalistes. « Les naturalistes de nos réseaux ONF étant également techniciens forestiers, ils sont le trait d'union que je recherchais entre mes équipes et nos interlocuteurs de la société civile », poursuit Guylaine Archevêque.

De g. à d. : Stéphane Le Foll, ministre en charge de l'agriculture et Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF, lors de la démarche de labellisation de la forêt de Bercé.

En forêt de Bercé, réunion entre les naturalistes de l'ONF et les associations environnementales locales.



Futaie du vallon de l'Hermitière.

### RÉALISER DES PROTOCOLES D'INVENTAIRE

Dès le printemps, un état des lieux a été dressé dans le vallon, permettant d'élaborer des prescriptions en faveur de la régénération et du maintien de la biodiversité. « Nous avons été très surpris des moyens scientifiques mis en place par l'ONF, qui ont permis une véritable coopération entre les naturalistes locaux et les professionnels de l'Office », souligne Jean-Christophe Gavallet, président de l'association France nature environnement Pays de la Loire. Après la définition de protocoles d'inventaires, des équipes de naturalistes ont sillonné, durant tout le printemps et une partie de l'été, le vallon de l'Hermitière à la recherche de chauve-souris, de lichens, de mousses...

### RÉUSSIR LE PARI DE LA RÉGÉNÉRATION NATURELLE DU CHÊNE

Ces investigations ont permis de mettre en place au cours de l'année une stratégie de renouvellement partagée avec les acteurs locaux, les forestiers et les experts nationaux des réseaux naturalistes de l'ONF. Des principes de préservation ont été définis : période d'exploitation limitée afin de protéger la flore et les insectes présents, coupes par petits bouquets et étalés sur plusieurs années. Un îlot de sénescence, petit peuplement laissé en évolution libre jusqu'à son effondrement, a également été mis en place sur plus de deux hectares. « Nous devons organiser nos interventions techniques de façon à réussir le pari de la régénération naturelle du chêne, tout en évitant de causer

des dommages aux espèces présentes », souligne Guylaine Archevêque.

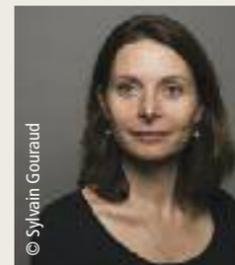
### INFORMER ET SENSIBILISER

Des panneaux seront installés pour expliquer à tous les objectifs des îlots de sénescence, la nécessité des régénérations et illustrer les richesses écologiques du vallon. Dans le cadre de la labellisation de la forêt domaniale de Bercé comme « Forêt d'Exception® », les liens qui se sont consolidés entre l'ONF et les naturalistes locaux vont s'amplifier et se structurer. Le vallon de l'Hermitière sera à nouveau, courant 2017, le théâtre de diverses campagnes de prospection.

### LE MOT DE

## Guylaine Archevêque

Directrice de l'agence territoriale Pays de la Loire



« Si la forêt de Bercé est qualifiée de Forêt d'Exception®, c'est parce que des générations de forestiers y travaillent depuis longtemps. Comme nos prédécesseurs, nous veillons à préserver au mieux cet espace. Dans le vallon de l'Hermitière, le peuplement très âgé, atteignant parfois jusqu'à 40 mètres de haut, va progressivement laisser place à un peuplement plus ouvert avec de jeunes arbres. Dans ce contexte de régénération, le partenariat avec les naturalistes est essentiel car il nous permet d'affiner au mieux notre connaissance du vallon et de maintenir ainsi le plus de diversité biologique. »

## UNE TROISIÈME ÉDITION POUR LE BILAN PATRIMONIAL DE L'ONF !

Initié pour la première fois en 2002, le bilan patrimonial est un véritable outil d'évaluation de l'état des forêts domaniales. Alors que l'ONF doit répondre aux objectifs de gestion durable fixés par l'État et la société, ce bilan périodique permet, grâce à une liste d'indicateurs spécifiques, de mesurer les actions de l'ONF. Niveaux des récoltes, travaux sylvicoles, état des lieux de la biodiversité et des paysages... Autant de critères résumés dans ce bilan 2016 qui apportent un éclairage sur la gestion forestière de ces cinq dernières années et permettront d'alimenter la réflexion pour façonner le patrimoine forestier de demain !



© Patrice Hirbec/ONF

## UN PLAN NATIONAL D'ACTION POUR LA PRÉSERVATION DES ABEILLES

Le 9 février 2016, l'ONF s'est engagé à soutenir, dans le cadre d'une convention signée avec Ségolène Royal, ministre en charge de l'environnement, le plan national d'action « France, terre de pollinisateurs ». Présenté en mai 2015, ce plan entend sensibiliser le plus grand nombre à la préservation des abeilles et des insectes pollinisateurs sauvages. Au cœur des milieux forestiers propices à la diversité de ces espèces, l'ONF s'est impliqué dans une série d'actions parmi lesquelles la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires en forêts ou encore, le maintien des arbres morts à cavités.

## NOUVEAU CADRE D'INSTRUCTION POUR LES CHANTIERS FORESTIERS

Toute intervention en forêt doit être définie par un cadre précis, qui prend en compte les enjeux environnementaux, sécuritaires et techniques inhérents à l'organisation d'un chantier forestier. En 2016, un nouveau cadre d'instruction, plus clair, a été produit. De la programmation à la réalisation, il vient faciliter la compréhension des exigences à respecter pour chaque chantier. Son application devrait permettre à l'ONF d'optimiser son action sur le terrain.

## PARTENARIATS

### PARTENARIAT RENOUVELÉ ENTRE L'ONF ET LA FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS !

Le 13 juin 2016, l'Office national des forêts et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN) ont renouvelé leur partenariat par la signature d'une convention-cadre nationale. L'ONF et la FCEN conduiront conjointement des actions de connaissance, de sauvegarde, de conservation et de sensibilisation en faveur des milieux naturels, au niveau national et local. Une coopération de grande ampleur puisque la FCEN gère un réseau de près de 3 000 sites en France métropolitaine et en outre-mer. Une surface de 150 000 hectares, aux milieux naturels variés, des tourbières aux pelouses, en passant par les milieux rocheux.

### DEUX NOUVEAUX PARTENARIATS AVEC LES AGENCES DE L'EAU

En 2016, l'ONF a poursuivi son engagement auprès des agences de l'eau. Après Rhône-Méditerranée-Corse, Seine-Normandie et Martinique, l'ONF a signé deux nouveaux accords-cadres de coopération : avec l'agence Loire-Bretagne et, dernier en date, avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse le 13 octobre. Ces accords définissent les actions à mener en matière de restauration, de préservation et de connaissance des milieux aquatiques et humides. L'ONF et l'agence de l'eau Rhin-Meuse se sont par exemple engagés à créer et à restaurer de nombreuses mares des forêts publiques alsaciennes. Ces partenariats sont également l'occasion de transmettre connaissances et bonnes pratiques aux collectivités et au grand public.



© Patrick Barre/ONF



© Alain Perthuis/ONF

## Le balbuzard pêcheur

*Une espèce rare en voie de protection*

**En forêt domaniale d'Orléans (Loiret), des caméras ont été mises en place pour l'observation et la protection du balbuzard pêcheur, une espèce rare de rapace.**

Le 21 mai 2016, l'ONF, le Réseau de transport d'électricité (RTE), Loiret Nature Environnement et la mairie d'Orléans ont signé une convention de partenariat pour la protection du balbuzard pêcheur, une espèce de rapace protégé. La signature de cette opération « Objectif balbuzard » a eu lieu en présence de Barbara Pompili, secrétaire d'État chargée de la biodiversité.

*Signature de la convention « Objectif balbuzard » en présence de B. Pompili, secrétaire d'État chargée de la biodiversité (au centre à dr.) et de C. Dubreuil, directeur général de l'ONF (au centre à g.).*



© C. Baroche/ONF

Depuis 1984, la forêt domaniale d'Orléans accueille le retour spontané du balbuzard pêcheur en France. Ce rapace fait aujourd'hui l'objet d'un suivi exigeant de la part des naturalistes et de l'ONF. Maintien d'îlots autour des nids, limitation des interventions en forêt en période de reproduction... Plusieurs dispositions sont prises afin de ne pas déranger la vingtaine de couples de rapaces présents dans la forêt.

### OBSERVER POUR MIEUX PROTÉGER

Le partenariat signé en mai 2016 vient renforcer ces actions grâce à plusieurs dispositifs d'observation qui permettront, à terme, de mieux comprendre le comportement, le régime alimentaire et la prédation de cette espèce.

Des caméras ont été mises en place par RTE sur deux nids de rapaces situés sur des pylônes électriques installés par l'entreprise. Les images capturées sont retransmises en direct et accessibles sur internet depuis le 21 mai 2016. Elles faciliteront l'étude de l'oiseau et seront valorisées d'ici à 2019 par le Muséum d'Orléans pour la biodiversité et l'environnement. Enfin, une application smartphone a été créée afin de sensibiliser le public à la fragilité de l'espèce.

### F E N R

Après une longue absence, le balbuzard pêcheur revient en France ! L'ONF vous permet de découvrir en vidéo cet oiseau rare. [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

Innovation

# Protéger les sols et les forêts

En 2016, l'ONF s'est engagé dans plusieurs programmes de recherche pour approfondir sa connaissance des sols et leur garantir une meilleure protection. Une démarche indispensable pour assurer le bon renouvellement des forêts.

Pour l'ONF, une gestion durable des sols est l'une des conditions indispensables au maintien d'écosystèmes forestiers. Face à la croissance de la demande en matériau bois et en biomasse, de nouveaux enjeux apparaissent, liés notamment à la mécanisation des exploitations et aux nouvelles pratiques de récolte. Pour limiter ces impacts sur les sols forestiers, l'une des missions de l'ONF consiste à mieux connaître leurs propriétés et leur vulnérabilité. Le département Recherche, développement et innovation de l'ONF (RDI), investi depuis de longues années dans le suivi des écosystèmes forestiers dans le cadre du réseau RENECOFOR (Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers), s'est récemment saisi de ces enjeux en collaborant avec différents partenaires.

## INNOVER DANS LES PRATIQUES DE RÉCOLTE

Les travaux de gestion et d'exploitation forestière impliquent la présence de machines en forêt susceptibles de marquer physiquement les sols, comme le montrent des essais de suivi à long terme des effets du tassement, mis en place avec l'Inra. Depuis 2013, un travail de réflexion sur le développement d'exploitation à faible impact a été mené avec l'Inra, l'Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA), ainsi

qu'avec des exploitants et des constructeurs de machines. Issu de ces réflexions, le guide *Pratic'Sols* publié cette année met en valeur les innovations technologiques permettant d'améliorer la portance des machines, ainsi que les moyens d'optimisation de l'organisation logistique et temporelle des chantiers forestiers. En 2016, l'ONF s'est également engagé dans le projet collaboratif européen, EFFORTE, pour tester des indicateurs de sensibilité au tassement liés à l'humidité.

« La gestion des sols est l'une des conditions indispensables au maintien d'écosystèmes forestiers »



Prélèvements de sol réalisés par deux techniciens forestiers territoriaux en forêt de Lente (Vercors), dans le cadre du réseau RENECOFOR.

## MIEUX ÉVALUER L'IMPACT DES RÉCOLTES

Les nouvelles pratiques de récolte entraînent parfois l'exportation de menus-bois, riches en éléments minéraux, qui restaient jusque-là en forêt. Mené en partenariat avec l'Inra et AgroParisTech, le deuxième axe de travail de l'ONF s'attache à mieux évaluer, grâce à l'élaboration d'indicateurs, la sensibilité des sols à ces modalités de récolte. Le réseau expérimental national MOS (Matière organique des sols) de l'Inra, quant à lui, permet de tester les impacts à long terme de différentes intensités de récoltes de menus bois. En complé-

ment, le département RDI de l'ONF travaille sur des solutions de restauration des sols. Il s'agit notamment de restaurer leur état physique de façon mécanique ou écologique, ou de restaurer leur fertilité en cherchant à améliorer globalement leur fonctionnement minéral et biologique par amendement.

## PRÉSERVER LES STOCKS DE CARBONE

Les sols forestiers recèlent enfin d'importants stocks de carbone. En 2016, les travaux du réseau RENECOFOR ont démontré que ces réserves augmen-

tent : les sols forestiers contribuent à l'atténuation du changement climatique. Des collaborations avec l'Inra et l'Université de Rouen ont vu le jour pour analyser les performances de techniques mécaniques innovantes de préparation du sol à la plantation ou à la régénération naturelle. L'objectif est de mettre au point, toujours avec les constructeurs d'outils, des méthodes de travail du sol et de la végétation qui facilitent le renouvellement de la forêt sans risquer de fragiliser ces stocks de carbone.

## LE MOT DE Nicolas Bilot

Ingénieur de recherche, en poste d'interface entre l'Inra et l'ONF



« La collaboration Inra-ONF permet de mieux répondre aux enjeux de demain »

« Dans un contexte de transition énergétique, les besoins en bois-énergie de la société ont augmenté ces dernières années, mobilisant davantage la biomasse des forêts. Les rémanents par exemple, ces menus bois laissés sur le sol forestier, sont désormais de plus en plus exploités. Depuis 2015, en tant qu'ingénieur en poste d'interface pour l'ONF et l'Inra, j'aide à analyser l'impact de ces changements sur la forêt et les cycles nutritionnels de son sol. Notre objectif est de développer une exploitation raisonnée de la forêt. C'est un savant travail d'équipe qui requiert de la recherche sur le terrain (placettes d'expérimentations en forêts, utilisation de cendres de bois, etc.) afin d'étudier la composition et la réaction des sols forestiers en fonction de leur gestion. Grâce à ces données, nous développons en parallèle un outil de simulation des filières de production du bois-énergie, appelé ForEnerChips. À terme, cet outil doit pouvoir être utilisé avec les gestionnaires forestiers, afin d'élaborer des guides de récolte. Ces gestionnaires pourront de leur côté nous aider à améliorer le dispositif, en nous communiquant leur expérience sur le terrain. Cette collaboration Inra-ONF est essentielle pour permettre de développer notre expertise et nos techniques au service des enjeux de demain. »

## Baux de chasse

# Garantir l'équilibre forêt-gibier

Les forêts françaises sont, dans de nombreux cas, soumises à un fort déséquilibre sylvo-cynégétique compromettant la vitalité et le renouvellement de ces espaces. Un enjeu clairement identifié dans le Contrat d'objectifs et de performance 2016-2020 de l'ONF.

**A**u sein des massifs forestiers, la forte présence de cerfs, de chevreuils et de sangliers a un impact nuisible sur la régénération de la forêt, avec des conséquences notables sur la biodiversité. La régulation de ces populations d'animaux grâce à la chasse est indispensable au maintien ou à l'atteinte de l'équilibre forêt-gibier. L'ONF et la Fédération nationale des communes forestières, en lien avec la Fédération nationale des chasseurs, se sont engagés à identifier les zones en déséquilibre sylvo-cynégétique et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour les résorber.

### BILAN DES RELOCATIONS DU DROIT DE CHASSE

En 2016, la location des baux de chasse de gré à gré a été complétée par la mise en adjudication publique de 650 lots de chasse, dont la moitié a été adjugée et l'autre moitié relouée. Le bilan des relocations du droit de chasse en forêt domaniale est très satisfaisant, et le partenariat de l'ONF avec les chasseurs s'est renforcé. La recette brute chasse de 2016 s'élève à 43 millions d'euros, soit 95 % de la recette de 2015.

Objectif central des contrats cynégétiques et sylvicoles associés aux baux de chasse, l'équilibre forêt-gibier de chaque lot de chasse est désormais évalué en début de bail selon trois niveaux : satisfaisant, dégradé ou compromis. En 2016, la synthèse de ces qualifications a fait apparaître des situations contrastées.

### LES EFFETS DE LA PRÉSENCE DU CERF

Au niveau national, l'équilibre forêt-gibier en forêt domaniale est jugé satisfaisant sur deux tiers du territoire, le tiers restant comprenant 24 % de

surface où l'équilibre est dégradé, et 9 % où il est compromis. Sur ces deux dernières surfaces, il s'avère que les effets de la présence du cerf peuvent être un des facteurs de déséquilibre sylvo-cynégétique puisqu'il est observé un net écart de « bonne santé » des forêts en fonction de sa présence ou non. Il faut noter que si le cerf, comme le chevreuil et le sanglier, a un impact sur la régénération de la forêt lié à sa consommation de pousses ou de jeunes arbres, il est en revanche le seul animal à causer des dégâts importants sur les écorces des arbres. À un niveau plus local, de fortes disparités d'équi-

## LE MOT DE Michel Thomas



Président de la Fédération des chasseurs de la Meuse et représentant du monde de la chasse au conseil d'administration de l'ONF

« Le principe d'une mise en place de contrats sylvo-cynégétiques sur la base d'une concertation locale est, selon moi, une bonne chose. Concernant la relocation des baux de chasse de gré à gré, elle remporte un vif succès auprès du monde de la chasse, satisfait à plus de 80 % sur la façon dont ont été gérés les baux de gré à gré. Tout l'enjeu aujourd'hui est de respecter, dans les faits et sur la durée, la qualité de ces échanges construits... et de les renforcer au plus près des besoins du terrain. »



Battue administrative en forêt domaniale de Saint-Germain.

© Mhélène Trifa/ONF

## LA SITUATION PRÉOCCUPANTE DU MASSIF DU DONON

Le massif du Donon (Vosges) est un vaste ensemble forestier composé en majeure partie de forêts publiques. Depuis 2010, les travaux menés par l'observatoire forêts-ongulés (animé par l'ONCFS et assisté de l'IRSTEA) ont mis en avant l'impact des cervidés sur la régénération forestière. 90 % des peuplements en cours de régénération sont affectés, la responsabilité directe de l'abrutissement par les cervidés se vérifiant dans 70 % des cas. Malgré des mesures mises en œuvre depuis 2015, les dernières analyses conduites montrent que la pression des cervidés s'est généralisée à l'ensemble du massif. Un constat qui vient renforcer l'importance des contrats sylvo-cynégétiques mis en place par l'ONF aux côtés du monde de la chasse.



© ONF

libre peuvent aussi apparaître en fonction des territoires. Cela s'explique tout naturellement par les disparités liées aux pratiques de chasse en France, certaines régions étant plus actives que d'autres. Les situations les plus défavorables étant identifiées dans le Grand Est.

### DES MESURES ADAPTÉES

Afin de restaurer l'équilibre qui s'avère rompu dans un tiers des cas au niveau national, de nouvelles mesures seront prises en 2017 à l'échelle des lots de chasse dans le cadre des contrats cynégétiques et sylvicoles, et à l'échelle des

forêts et des massifs forestiers dans le cadre des plans de chasse. La restauration de l'équilibre forêt-gibier, qui est également l'une des priorités du Programme national de la forêt et du bois (PNFB), sera par ailleurs examinée à l'échelle des Régions dans le cadre des Programmes régionaux de la forêt et du bois (PRFB).

## Lutte contre le changement climatique

# L'ONF en première ligne

Parce que la forêt participe activement à la lutte contre le réchauffement de la planète, l'ONF est fortement impliqué dans la thématique du changement climatique. En 2016, cet engagement s'est concrétisé par la mise en place de partenariats au plan international ainsi que par la poursuite de différentes actions dans le domaine de la recherche et de l'innovation.



### Cop22

Marrakech a accueilli en novembre 2016 la 22<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP22). Dans le pavillon France, une session spéciale intitulée « Forêts : quelles solutions après l'Accord de Paris » a été organisée par l'ONF, sa filiale ONF International (ONFI), la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. Des initiatives concrètes y ont été présentées : de la gestion durable de la forêt au Maroc et au Mozambique à la lutte contre la désertification en Colombie et dans le Bassin du Congo, en passant

par des projets de coopération décentralisée sur la gouvernance des forêts au Burkina Faso, au Cameroun et au Bénin. Ce « side-event » s'est conclu par la signature d'un accord-cadre entre l'ONF et le Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification du royaume du Maroc. Cet événement a permis aux représentants de l'ONF, d'ONF International et de la FNCOFOR de nouer des contacts fructueux avec de nombreux pays africains : Maroc, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Sénégal...



MARRAKECH COP22 | CMP12 | CMA1

© Pauline Camus/ONF

### Recherche et innovation

Pour garantir à la forêt tout son potentiel d'atténuation du changement climatique, il est indispensable que le stock forestier et son puits de carbone puissent être préservés. Au sein du département Recherche, développement et innovation, l'ONF travaille en étroite collaboration avec ses partenaires afin de trouver les moyens qui permettront d'adapter la forêt au climat de demain. Comment prendre en compte les conditions climatiques futures dans le choix des espèces forestières ? Quels types d'arbres et d'essences faut-il d'ores et déjà faire migrer pour accélérer l'adaptation des peuplements des forêts ? Quel est l'impact du changement climatique sur la reproduction des arbres forestiers ?

Telles sont quelques-unes des questions qui ont donné naissance à de nombreux projets collaboratifs. Parmi eux, le projet Aforce IKSMAPS, visant à caractériser les conditions écologiques nécessaires aux différentes espèces d'arbres, ou encore le projet Potenchêne, cherchant à apporter un éclairage nouveau sur les capacités des forêts essentiellement composées de chênes à faire face au changement climatique.

À noter également la mise en place prochaine d'un réseau structuré de

tests d'espèces qui permettra d'acquérir de nouvelles informations pour établir une réponse adaptée aux différents scénarios d'évolution envisagés en matière de climat.



© Michel Desbordes/Pangaia



© Michel Desbordes/Pangaia

*Signature d'un accord-cadre entre Jean-Yves Caillet (à gauche), président du conseil d'administration de l'ONF, et Abderrahim Houmy, secrétaire général du Haut-Commissariat aux eaux et forêts et à la lutte contre la désertification du royaume du Maroc.*

*Travaux du département Recherche, développement et innovation et du groupe Chêne, en forêt domaniale d'Agre (Tarn-et-Garonne).*



## En Guyane L'innovation au service d'une gestion adaptée

Avec près de 1 500 essences d'arbres, la Guyane représente un *hot spot* mondial de biodiversité. Chargé sur ce territoire de la gestion de six millions d'hectares de forêt, l'ONF met en œuvre un modèle exemplaire d'exploitation à faible impact environnemental.

Territoire remarquable pour sa biodiversité, les forêts guyanaises répondent aussi à un enjeu économique en termes de production de bois. Chaque année, plus de 80 000 m<sup>3</sup> sont exploités pour servir différents usages : construction, ameublement... Afin de satisfaire au mieux une demande croissante du marché local, cette récolte devrait tripler dans les années à venir. Pour l'ONF, l'enjeu est de taille, avec l'exigence de garantir une exploitation exemplaire sur ce territoire complexe. Pour répondre à ce défi, les forestiers ont choisi de s'appuyer sur les apports de la géomatique, notamment par l'utilisation des modèles numériques qu'offre la technologie LiDAR pour réaliser les cartographies de terrains.

### EXPLOITATION À FAIBLE IMPACT

La géomorphologie complexe des forêts guyanaises était jusqu'alors source d'importantes incertitudes pour les exploitations. C'est seulement grâce à la mise en place de technologies informatiques pointues qu'il est possible désormais d'acquérir, de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques multiples. En 2016, l'ONF a mis en œuvre des méthodes de planification précise des chantiers d'exploitation qui lui ont permis de bénéficier d'une meilleure connaissance et d'une meilleure maîtrise des particularités de la Guyane. Les zones exploitables sont définies en amont, dès l'étape de l'inventaire préalable aux

chantiers. Les cartographies servent, par exemple, à identifier le réseau des pistes d'exploitation situées sur les crêtes de plateaux, ou à définir les tronçons de routes à créer pour le passage des camions et des tracteurs entre deux plateaux afin de faciliter le passage des cols. Un modèle numérique de la canopée est également utilisé afin de détecter les zones peu riches en gros bois et les laisser ainsi à l'écart des exploitations. Pour garantir la cohérence entre les tâches de chacun des partenaires, tous les éléments de cette chaîne de traitement sont partagés avec les exploitants forestiers.

### LE MOT DE Stéphane Guitet



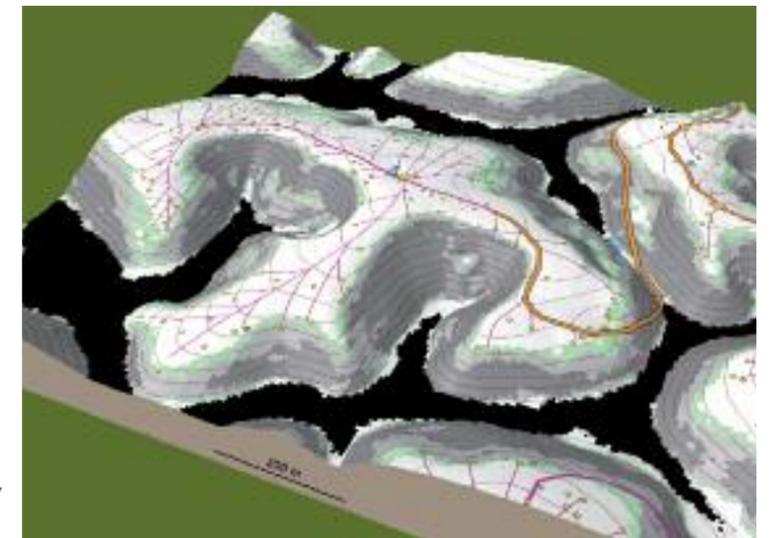
Médaillé d'argent de l'Académie d'agriculture en 2016 pour sa thèse sur les habitats forestiers de Guyane

« Nous suspicions certains phénomènes que nous n'avions pas pu vérifier jusqu'à présent. Nous avons surtout été surpris par l'influence majeure des paysages géomorphologiques, sur la composition et le fonctionnement des sols et des forêts. Sur des reliefs soumis à de subtils changements climatiques ou à des mouvements tectoniques au cours des derniers millénaires, les forêts sont déstabilisées et les peuplements sont plus récents. À l'inverse, sur des reliefs stables, elles sont plus matures, plus diversifiées. En Guyane, il n'y a pas une forêt, mais des forêts. »

### DES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR

Dans la poursuite de cette démarche, l'ONF explore de nouvelles technologies d'imagerie et de télédétection innovantes. Des outils pourront notamment être utilisés pour mieux caractériser les peuplements et mieux connaître la composition en essences de la forêt guyanaise, une condition essentielle pour la préservation de ce territoire exceptionnel.

*Zonage des surfaces en exploitation, avec implantation des routes à camion, des pistes principales et des pistes secondaires de débardage.*



*Forestiers de l'ONF décrivant les différents horizons du sous-sol dans une fosse pédologique creusée dans le sous-bois de la Grande Waki, en Guyane.*



# ACCUEILLIR LE PUBLIC



© Anne-Marie Gramet/ONF

## Forêts d'exception® Le réseau s'élargit

Avec deux nouvelles forêts domaniales labellisées, 2016 a marqué une étape décisive pour le réseau Forêts d'exception®. Une nouvelle année riche pour la valorisation en France de forêts emblématiques, qui confirme l'ambition de la démarche et la portée des actions engagées sur le terrain.



### SEPT NOUVELLES CANDIDATES EN 2017

En 2017, le Comité national d'orientation accompagnera de nouvelles candidatures à la labellisation Forêt d'Exception®. La forêt de Bercé (Sarthe), le massif de la Sainte Baume (Var), le bassin d'Arcachon (Gironde), la forêt de Tronçais (Allier), les Volcans de Martinique, le massif du Valier (Ariège) et la forêt de Compiègne (Oise) ont toutes rédigé, validé ou signé leur contrat de projet, le préalable à l'obtention définitive du label.

**A**près Fontainebleau, Verdun, la Grande Chartreuse et Rouen, deux nouvelles forêts ont rejoint en 2016 le cercle des Forêts d'exception® labellisées : forêt du Val Suzon (Côte-d'Or) et la Montagne de Reims (Marne). Comptant désormais six forêts labellisées, sept contrats de projet et dix-sept protocoles d'accord signés, cet ambitieux dispositif de l'ONF poursuit sa dynamique de recherche d'excellence et d'innovation. Au total, dix-neuf forêts sont aujourd'hui engagées dans cette démarche exemplaire, dont la volonté est d'associer étroitement les élus et les acteurs locaux à la politique de développement durable de l'ONF dans ces forêts.

### LE VAL SUZON, ÉCRIN PRÉSERVÉ AUX PORTES DE DIJON

Première réserve naturelle régionale créée en Bourgogne, la forêt domaniale du Val Suzon occupe une situation privilégiée pour l'accueil du public, en bordure de l'agglomération de Dijon. Le 12 octobre 2016, sur le site de la Fontaine de Jouvence, la cérémonie de labellisation Forêt d'Exception® a eu lieu en présence des nombreux acteurs du projet. L'occasion pour les partenaires locaux de revenir sur les actions menées depuis leur engagement au sein de la démarche. Parmi elles, le recensement approfondi des ressources écologiques et archéologiques de la forêt à l'aide de technologies de pointe, ou encore des essais d'implantation de la culture de la truffe en milieu forestier. Aux côtés de la Région Bourgogne Franche-Comté, l'ONF soutient également un programme de recherche doctorale portant sur les interactions entre l'homme et la forêt. L'ambition de ce

travail : déterminer comment s'est construit le patrimoine forestier de Val Suzon depuis le néolithique, et connaître plus précisément ce qui relève de la part naturelle ou de la part culturelle dans son histoire.

*Cérémonie de labellisation de Val Suzon. De gauche à droite : Albert Maillot (ONF), Marie-Guite Dufay (présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté), François Patriat (sénateur de la Côte d'Or), Catherine Louis (maire de Val-Suzon) et Régis Michon (directeur de l'agence territoriale Bourgogne-Est).*



© Henri-Pierre Savier/ONF

### LA MONTAGNE DE REIMS, POUMON FORESTIER AU MILIEU DES VIGNES

Vaste espace forestier bordé par les coteaux de Champagne, au cœur du Parc naturel régional, la Montagne de Reims réunit trois forêts domaniales : Verzy, le Chêne à la Vierge et Hautvillers. Ces forêts doivent notamment leur renommée aux étonnants hêtres tortillards « Les Faux de Verzy » qui attirent chaque année plusieurs centaines de milliers de visiteurs français et étrangers (300 000 visiteurs annuels estimés pour la forêt de Verzy). La Montagne de Reims est la sixième forêt à avoir reçu le label Forêt d'Exception® le 30 novembre 2016. Elle célébrera sa labellisation en juin 2017 à Hautvillers en présence des représentants du Parc naturel régional et de la maison de champagne Moët Hennessy qui s'est associée aux actions de valorisation de l'ONF de ce patrimoine naturel et culturel exceptionnel.

### 10 ANS, L'ÂGE DES PREMIERS BILANS

Le label Forêts d'Exception® a près de dix ans. Les premières rencontres nationales Forêts d'Exception®, organisées par l'ONF les 13 et 14 septembre 2016 à Rouen, ont été l'occasion pour les partenaires des comités de pilotage locaux et les chefs de projets de l'ONF d'échanger autour du thème « Un label pour l'action et l'innovation ». Un recueil d'actions dédié aux projets menés par onze forêts membres du réseau a permis d'illustrer la démarche au sein des territoires.

### LE PAYSAGE À L'HONNEUR

Deux nouvelles études paysagères ont été menées en 2016 par les équipes de l'ONF en vue de répondre aux objectifs définis avec les partenaires des projets de labellisation Forêt d'Exception®. À Haguenau, il s'agit de révéler l'identité de la forêt pour renforcer son attractivité et en faire un atout pour le territoire et ses habitants.

À Tronçais, le diagnostic a pour but d'anticiper l'évolution de la forêt grâce à une meilleure compréhension de la composition et de la dynamique des paysages forestiers. Un programme d'actions à l'échelle du massif a pu ainsi être établi et dès l'été 2016, les premières mesures ont été mises en œuvre. Des études paysagères sont également menées en forêts de Fontainebleau, du Bassin d'Arcachon, de la Montagne de Reims et de l'Aigoual.



Forêt du Val Suzon.

© ONF

## DÉCOUVRIR

L'ONF AUX CÔTÉS DU RÉSEAU  
DES GRANDS SITES DE FRANCE

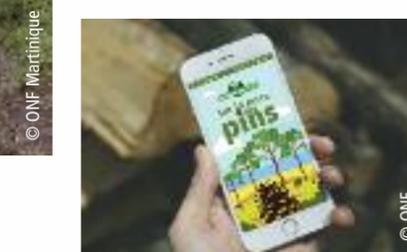
Partenaire de l'ONF depuis 2007, le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) regroupe les organismes locaux chargés de la gestion des Grands Sites, paysages emblématiques du territoire français. En octobre 2016, les rencontres annuelles du RGSF ont permis de témoigner de la mise en œuvre de cette collaboration, notamment dans le cadre du label Forêt d'Exception®.

DE NOUVEAUX SCHÉMAS D'ACCUEIL  
DU PUBLIC

Tronçais, Boscodon, Aubrac, Chauv, Compiègne, Volcans de Martinique... En 2016, six nouveaux schémas d'accueil du public ont été validés sur des massifs domaniaux, totalisant 50 700 hectares de surface forestière. L'objectif : organiser la découverte de la nature dans le respect des lieux et des usages de la forêt. Réalisés en concertation avec les collectivités et les acteurs socioéconomiques, ils permettent l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil en forêt.

## L'exemple de la Martinique

En Martinique, la démarche fait partie intégrante du projet Forêt d'Exception® des forêts départementalo-domaniales de la montagne Pelée et des Pitons du Carbet. Elle repose notamment sur une stratégie d'accueil innovante fondée sur les technologies mobiles pour découvrir le milieu forestier. De nombreux sites emblématiques ont également été réaménagés, tels que Cœur Bouliki, à Saint-Joseph, désormais accessible aux personnes à mobilité réduite. À Fond-Saint-Denis, le Plateau Boucher a été pensé pour constituer le point de départ d'un sentier sportif réglementé traversant la Réserve biologique intégrale des Pitons du Carbet.



## L'ARBORETUM DES BARRES



Situé dans le Loiret, l'Arboretum des Barres est un écrin naturel de 35 hectares géré par l'ONF<sup>1</sup>. Espace pédagogique dédié à tous les publics, il réunit près de 2 600 espèces majestueuses, rares et insolites. Il s'agit de l'une des collections les plus complètes en Europe. Pour la saison 2016, l'Arboretum des Barres s'est « digitalisé » en proposant des animations originales pour les petits et les grands accessibles sur smartphone. À découvrir chaque année de mars à novembre !  
[www.arboretumdesbarres.fr](http://www.arboretumdesbarres.fr)

1. L'ONF gère plus de 150 arboretums répartis en métropole et en outre-mer.

## L'ESPACE RAMBOUILLET



Créé et géré par l'Office national des forêts, l'Espace Rambouillet (Yvelines) est un parc de loisir nature de 250 hectares situé en plein cœur de la forêt domaniale. Ce site, qui enregistre une fréquentation moyenne d'environ 100 000 visiteurs par an, permet de partir à la rencontre des grands mammifères de la forêt (cerfs, chevreuils, daims, sangliers) grâce à des parcours identifiés par les forestiers animaliers de l'ONF. Un lieu plébiscité par le public depuis plus de 40 ans, permettant de retisser un lien fort avec la nature et ses habitants.  
[www.espaceramboillet.fr](http://www.espaceramboillet.fr)

LA FORÊT  
SUR SMARTPHONE

Découvrir les multiples facettes de la forêt de façon ludique, c'est le pari des applications smartphone créées par l'ONF. Simples et interactives, ces applications, une fois téléchargées, ne nécessitent pas de connexion Internet. Elles permettent d'expliquer la forêt autrement et de sensibiliser le public à tous les enjeux de la gestion durable. Histoire, archéologie, environnement, biodiversité, valorisation du bois... Autant de thèmes à découvrir sous forme de jeux d'aventures scénarisés, de chasses au trésor ou encore de randonnées guidées. Parmi ces applications : « Clé de forêt » permet de reconnaître les essences d'arbres ; « Sur la piste des pins » fait découvrir la forêt domaniale de Longeville (Vendée) grâce à une promenade interactive et « Sur la piste de Merveille » invite les promeneurs à se lancer dans une chasse au trésor en forêt domaniale de Vouillé Saint-Hilaire (Vienne). Une bonne façon d'aborder les sorties en forêt autrement, en apprenant et s'amusant !



## zoom

Charte du promeneur  
« J'aime la forêt : ensemble,  
protégeons-la ! »

Avec la publication d'une nouvelle charte du promeneur, l'ONF s'engage à donner à tous les clés pour mieux comprendre les enjeux de la forêt... et mieux agir.



Chaque année, la forêt française accueille près de 700 millions visiteurs. Comment profiter de ces espaces tout en les préservant ? Quels sont les conseils à suivre et les impératifs à respecter ? Pour quelles raisons ? Telles sont les questions abordées dans la nouvelle charte du promeneur de l'ONF baptisée « J'aime la forêt : ensemble, protégeons-la ! ».

QUATORZE  
RECOMMANDATIONS  
ESSENTIELLES

Destinée à tous les usagers de la forêt – cyclistes, cavaliers, marcheurs, sportifs, rêveurs – cette charte a été publiée en février 2016 à l'occasion du Salon international de l'agriculture. Elle décline quatorze recommandations essentielles autour de thèmes tels que la cueillette, les déchets, les feux, la chasse, les chantiers forestiers, les véhicules à moteur... « Il existe trois différents types de bons comportements,

indique Anne-Marie Granet, pilote du projet et responsable de l'accueil du public à l'ONF. Ceux au profit de la forêt, de sa faune et de sa flore ; ceux au profit des professionnels et de l'exploitation de la forêt, et ceux au profit des autres usagers. Un comportement citoyen doit permettre la cohabitation de tous ces enjeux ». Composé d'une affiche et d'un livret explicatif, ce document pédagogique entend ainsi responsabiliser un public de plus en plus nombreux en quête de loisirs et de ressourcement... de 7 à 77 ans !

# Étude sociologique « Les Français et la forêt »

Au même titre que la production de bois et la préservation de l'environnement, l'accueil du public figure parmi les missions centrales de l'ONF. Pour rester au plus près de l'évolution des pratiques des Français et de leurs attentes, l'Office s'est lancé dans une grande enquête « Forêt-Société ».

**Q**uelle place les Français accordent-ils à la forêt ? Quelles visions portent-ils sur ces espaces ? Quelles sont leurs pratiques ? Telles sont les grandes questions auxquelles répond la troisième édition de l'enquête nationale Forêt-Société, menée en collaboration avec les sociologues de l'Université de Caen et publiée en 2016. Grâce à un suivi régulier de l'évolution des pratiques du public, cette enquête, déjà réalisée en 2004 et 2010, apporte des éléments qui permettent à l'ONF d'établir un instantané à date de la société française et de sa relation à la forêt. Complétée par des approches qualitatives, l'enquête constitue un outil de compréhension particulièrement utile pour guider l'Office dans sa mission d'accueil du public.

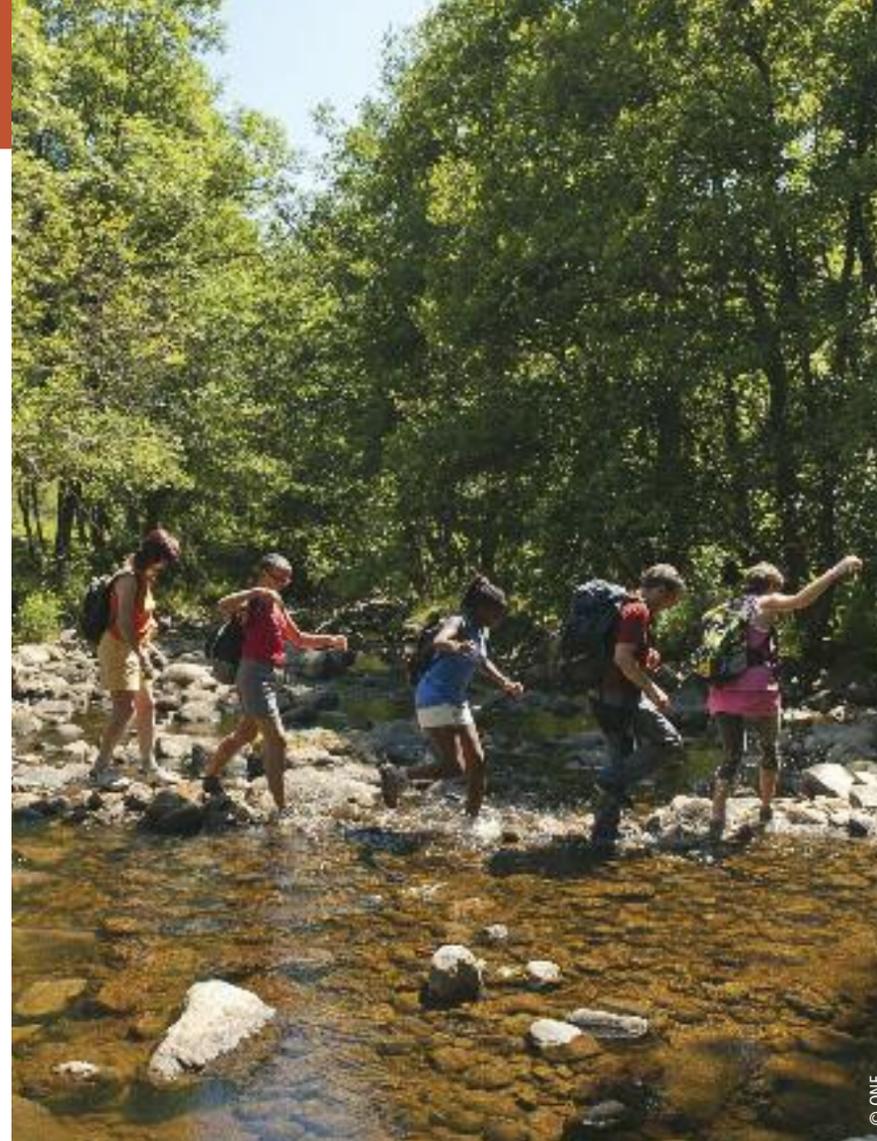
Dans la canopée  
des arbres à l'Espace  
Rambouillet,  
en forêt domaniale  
de Rambouillet.



© Nathalie Petrel/ONF

## UN ESPACE D'ÉVASION APPRÉCIÉ

Toujours très populaire, la forêt se classe, juste derrière la campagne, au deuxième rang des espaces naturels préférés des Français pendant leur temps libre. Parmi les personnes interrogées, 87 % des plus de 15 ans disent s'y être rendus au moins une fois dans l'année. Certains riverains (3 % de la population) déclarent la fréquenter presque quotidiennement, et 36 % moins d'une fois par mois. Pendant les vacances, même si la mer se hisse toujours à la première place du podium, la forêt garde sa place dans le trio de tête. Les forêts ont ainsi accueilli près de 700 millions de visites au cours de l'année 2016.



© ONF

## LES PRATIQUES SPORTIVES EN HAUSSE

Nouveauté de cette édition, un volet de l'enquête a été consacré aux sports de nature. Cette rubrique a permis de mettre en lumière l'importance des pratiques sportives, de plus en plus appréciées pour 39 % de randonneurs, 21 % de coureurs à pied, 19 % de cyclistes et autant de vététistes.

Ce volet révèle également une différence de comportements selon les pratiques, notamment en termes de fréquence.

Quant au niveau de satisfaction des usagers, le taux est extrêmement élevé, avec près de 80 % atteints dans plusieurs cas.

L'enquête révèle également une attente particulière concernant les informations sur la réglementation des pratiques sportives. Pour l'ONF, l'ensemble de ces informations est précieux afin d'adapter sa politique de gestion d'accueil.

## UN PATRIMOINE À CONSERVER ET À TRANSMETTRE

Dans la continuité des enquêtes précédentes, les représentations de la forêt (notamment ses fonctions écologiques et patrimoniales), mais aussi la notion de transmission aux générations futures, restent des questions dominantes devant les questions sociales et l'économie.

En matière de climat, 16 % des personnes citent le changement climatique comme la première ou la deuxième menace pesant sur la forêt (contre 6 % en 2004) et 81 % pensent qu'elle contribue très bien ou assez bien à la lutte contre le réchauffement climatique.

Autant de tendances que les forestiers de l'ONF suivront avec attention dans les prochaines années. Des tendances globales qui démontrent également la nécessité d'accentuer les démarches de pédagogie pour sensibiliser au mieux le public aux multiples enjeux et fonctions de la forêt au service de la société.

## ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT



© ONF

### La forêt s'invite à l'école !

L'Office national des forêts est partenaire de l'opération « La forêt s'invite à l'école », nouveau volet pédagogique de la Journée internationale des forêts. Organisée par le ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et l'association Teragir, cette démarche initiée en 2016 invite les établissements scolaires et périscolaires à proposer un parcours pédagogique mettant en avant les diverses fonctions des forêts. Les projets retenus peuvent bénéficier de plants ou d'une centaine d'animations d'une demi-journée assurées par des forestiers. Écoles primaires, collèges, lycées... Au 31 décembre, l'Office était déjà engagé dans une vingtaine de partenariats aux côtés des établissements scolaires.

### Premier festival de la forêt et du bois

Les 28 et 29 octobre 2016 au château de la Bourdaisière (Indre-et-Loire), près d'un millier de personnes a participé à la première édition du Festival de la forêt et du bois. Organisé par Louis-Albert de Broglie, président de la maison Deyrolle pour l'Avenir, cet événement a accueilli de nombreuses animations destinées à faire comprendre au public les enjeux d'une filière souvent méconnue. Partenaire de l'opération, l'ONF a pu offrir sur son stand une première lecture du rôle du forestier et de la forêt, avant d'emmener les visiteurs au cœur d'un parcours pédagogique animé par les équipes d'Indre-et-Loire.

# ANTICIPER ET GÉRER LES RISQUES NATURELS

## Feux de forêts

# Une mobilisation exceptionnelle

En 2016, les équipes de la Défense des forêts contre les incendies (DFCI) de l'ONF ont été fortement mobilisées. Tour d'horizon de leurs actions.

### DFCI MÉDITERRANÉE : UN PÉRIMÈTRE ÉTENDU

L'ONF a renforcé en 2017 le périmètre d'action de son service DFCI pour répondre à l'extension, par les services de l'État, de la zone de défense et de sécurité Sud aux huit départements de la région Midi-Pyrénées. Chargée du pilotage et de la mise en œuvre des missions DFCI sur ce territoire, l'agence, extension du service DFCI Midi Méditerranée existant, compte un effectif de 235 personnes, dont 200 ouvriers DFCI travaillant à temps plein.

**T**rente-deux départements français sont identifiés à ce jour comme particulièrement exposés aux risques d'incendie de forêt. Dans ses missions de défense des forêts contre les incendies, l'Office national des forêts est un acteur de premier plan pour la prévention et la gestion de ces risques. La connaissance des particularités des secteurs forestiers et des pistes, des essences végétales, mais aussi de la localisation des points d'accès à l'eau, permettent aux équipes de la DFCI de réagir rapidement en cas de départs



de feux. Leurs actions portent sur l'aménagement des massifs exposés aux incendies, la prévention et la surveillance, l'intervention sur les feux naissants. Concernant les incendies échappant au contrôle initial, l'action se poursuit par un appui aux services de secours, ainsi que sur la reconstitution des espaces incendiés.

### BILAN DES INCENDIES FORESTIERS

Après une dizaine d'années relativement clémentes sur le front des incendies de forêts, l'année 2016 a été marquée par une forte activité de mi-juin à mi-septembre sur le pourtour méditerranéen, qui s'est poursuivie en décembre sur la chaîne pyrénéenne. Le niveau de sécheresse estivale a été très marqué dans les Bouches-du-Rhône, sur le littoral sud varois, dans les Corbières et en Balagne. Le bilan des incendies forestiers de 2016 fait état de 12 000 hectares

parcourus par des feux de forêts en région méditerranéenne, contre une moyenne de 4 400 hectares au cours des dix dernières années, ainsi que 3 000 hectares sur le reste du territoire métropolitain.

### UNE ACTIVITÉ TRÈS SOUTENUE

Sur le territoire concerné par les épisodes de sécheresse, la mobilisation des équipes de la DFCI s'est traduite de plusieurs façons. L'activité et les travaux en forêt, qu'ils soient d'exploitation forestière ou d'aménagement ont été adaptés pour répondre à ces conditions exceptionnelles (limités à certains horaires, voire suspendus certains jours). Dans certaines forêts fréquentées et soumises à de forts risques d'incendies, les missions de surveillance ont été renforcées. Les équipes de la DFCI ont également apporté leur aide aux services de secours à l'occasion de départs de

feux dans les forêts relevant du régime forestier. En région méditerranéenne, où l'ONF agit dans le cadre des Missions d'intérêt général (MIG) que lui confie le ministère de l'Agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt, la DFCI a contribué aux dispositifs de surveillance et d'alerte mis en place au sein de quinze départements. L'activité des équipes a été particulièrement soutenue, avec près de 20 % de journées de travail supplémentaires par rapport à l'an dernier.



Munis de vêtements de protection, les agents de la DFCI attachent la lance d'incendie à la borne afin de recharger la citerne du véhicule de sécurité incendie. Celle-ci a une autonomie de trois minutes et permet aux agents DFCI de contrôler un feu en attendant l'arrivée des services spécialisés, notamment les pompiers.



LE MOT DE

Yvon Duché

Directeur de l'agence DFCI Midi-Méditerranée



« Lors des périodes de sécheresse très intense, nous avons besoin de la collaboration de l'ensemble de nos collègues afin d'assurer les relèves de surveillance dans les zones à haut risque d'incendies et un appui technique. Cette forte mobilisation s'est exprimée en 2016. En temps normal, 300 à 400 personnes sont impliquées dans nos dispositifs de surveillance, mais cette année, nous en avons eu entre 500 et 600 ! Une véritable solidarité qui démontre la force et l'efficacité de notre réseau de terrain et notre capacité à répondre à des situations de risques exceptionnelles. »

## Crise sanitaire

# Une année à haut risque pour les forêts

Les forêts françaises ne sont pas à l'abri des crises sanitaires. Retour sur la mobilisation de l'ONF aux côtés du Département de la santé des forêts du ministère de l'Agriculture (au sein de la DGAL).



Frêne attaqué par la chalarose.

### Chalarose du frêne dans les forêts du Nord et du Pas-de-Calais

En août 2016, cinq forêts domaniales des départements du Nord et du Pas-de-Calais ont été fermées au public. Une mesure exceptionnelle prise par l'ONF dans les massifs de Boulogne, Desvres, Harellet, Vimy et Nieppe, en raison d'une maladie qui attaque le frêne et contre laquelle aucun traitement n'existe : la chalarose. Observée pour la première fois dans le nord de la France en 2009, cette maladie parasitaire est véhiculée par un champignon de quelques millimètres provoquant un dépérissement du frêne.

#### SÉCURISER ET PENSER LA FORÊT DE DEMAIN

Face aux risques de chutes d'arbres et de branches, l'ensemble des espèces atteintes par la maladie vont être récoltées. « Dans les forêts du Boulonnais par exemple, la population de frêne atteint 40 % et engendre une situation de danger réel pour les promeneurs, ce qui nous oblige à cette opération de sécurisation sur les chemins où nous accueillons le public », indique Bruno Dermaux, chef de projet biodiversité à l'ONF. Les frênes conservant toujours leur qualité technologique, ils serviront la filière bois. La réouverture totale des cinq forêts domaniales est prévue au

printemps 2017. Si la sécurité du public sera alors assurée, la mobilisation de l'ONF n'en est qu'à ses débuts. Comment pallier la disparition du frêne dans ces massifs ? Face à cette question, une réflexion nationale a été engagée. Une chose est sûre : l'ONF ne pourra pas agir seul. « Le coût de la reconstitution de ces forêts se chiffre à plusieurs millions d'euros et dépasse les moyens ordinaires de l'Office. C'est pourquoi nous en appelons dès 2017 à une grande mobilisation collective », indique Éric Goulouze, directeur territorial Seine-Nord à l'ONF.



© Maurice Dedieu/ONF

### Les forêts de Picardie et d'Alsace envahies par les hannetons

Pour des raisons encore inconnues, les forêts picardes et alsaciennes, aux sols sableux, se sont retrouvées en 2016 envahies par d'importantes populations de larves de hannetons (vers blancs). En 2016, elles ont pullulé sur plusieurs dizaines de milliers d'hectares dans les forêts de Compiègne, Laigue, Chantilly, Ingwiller et Haguenau. Une fois installées, les larves restent quatre ans et consomment le système racinaire des plants et des semis naturels jusqu'à leur mort. Elles sont un véritable fléau pour la diversité et le renouvellement des peuplements.

#### UN PLAN D'ACTION EN TROIS AXES

L'ONF tente donc de faire face à ce nouveau parasite. En novembre 2016, un plan d'action en trois volets a été établi pour une durée de dix ans. Un observatoire des populations de hannetons et de leur impact sur les peuplements adultes et en régénération a été créé. Un suivi rigoureux des mesures de gestion adaptée dans les forêts

concernées par le hanneton a également été mis en place. Ces mesures concernent la préparation du sol avant plantation ou régénération naturelle, les densités et schémas de plantation, ou encore le choix de l'essence. Enfin, un plan de communication, interne et externe, a été prévu afin de maîtriser cette crise sanitaire.

Système racinaire attaqué par les larves de hanneton.



© Régine Touffait/ONF



Inventaire du nombre de larves dans un perchis de chênes morts.

© Régine Touffait/ONF



Hanneton adulte.

© Régine Touffait/ONF



## Prévention des avalanches Un dispositif 100 % ONF

En Isère, de nouveaux ouvrages de protection contre les avalanches ont été entièrement conçus par les équipes de l'ONF.

Missionné par les collectivités du conseil départemental de l'Isère, l'ONF a testé en 2016 un nouveau système de paravalanche en forêt domaniale des Grandes Rousses. Un ouvrage inédit, entièrement imaginé et réalisé par les services de Restauration des terrains en montagne (RTM) et réalisé en partenariat avec l'agence travaux Rhône-Alpes de l'ONF. « Présentés sous forme de kits, ces dispositifs présentent de multiples intérêts. Ils sont à la fois plus faciles à transporter, à installer et présentent un coût de production intéressant », indique Claude Barthelon, directeur de l'agence RTM Alpes du Nord.

Dispositif paravalanche conçu par les services RTM de l'ONF en Isère.



**LA RTM EN BREF**  
Depuis 2016, les neuf services RTM ont été regroupés en trois agences de massif (Alpes du Nord, du Sud et Pyrénées). Ils assurent des missions dans 25 départements où près de 400 000 hectares de terrain sont exposés à des risques d'érosion des sols et de catastrophes naturelles. Ses domaines d'intervention vont de l'élaboration de diagnostics à la réalisation d'aménagements de protection et concernent les phénomènes de crues et de laves torrentielles, de chutes de blocs, de glissements de terrain et d'avalanches.

### UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES ÉPISODES NEIGEUX

Le principe est le suivant : constitué de petites claies paravalanches en kit, ces structures charpentées sont installées dans les zones de départ d'avalanche afin de fixer le manteau neigeux, sur des pentes parfois inclinées jusqu'à 45°. D'une longueur comprise entre 1,5 mètres et 2 mètres et composées de bois et de métal, elles sont assemblées sur place par les équipes de l'ONF après hélicoptage des éléments. « Ces ouvrages de protection, conçus pour des hauteurs de neige limitée de 1 mètre à

1,3 mètres, permet d'éviter les petites coulées de neige qui pourraient à terme avoir un impact grave », expliquent les équipes de l'ONF. Afin de tester leur solidité en situation difficile, cinq claies ont été installées sur un site très enneigé situé sur le versant nord du site test de La Voûte. Grâce à ce nouveau système de protection, l'ONF dispose aujourd'hui d'un panel de solutions renforcé pour mieux prendre en compte les épisodes de catastrophes neigeux enregistrés chaque année en France.

### AVALANCHES, OPÉRATION PRÉVENTION DANS LES PYRÉNÉES

Plusieurs missions de Prévion locale du risque d'avalanche (PLRA) ont été conduites en 2016 par les équipes Restauration des terrains en montagne de l'ONF. Elles se sont exercées sur 60 km de routes et une centaine de couloirs d'avalanches. Les risques ont d'abord été estimés grâce à un suivi météorologique ainsi qu'au moyen de sondes jugeant la stabilité du manteau neigeux. Les forestiers de l'ONF se sont ensuite appuyés sur le logiciel *Nivalog* qui permet de comparer ces conditions météorologiques avec celles des années passées. Une expertise pointue et vitale partagée avec des experts espagnols et andorrans, partenaires de l'ONF au service de la gestion des forêts pyrénéennes.



© Sylvain Gouraud

### LE MOT DE Claude Barthelon Directeur de l'agence RTM Alpes du Nord

« L'objectif de ces agences de massif est de renforcer, en lien avec les préfets, des pôles d'expertise spécialisée, en hydraulique torrentielle, en avalanche ou encore en dimensionnement d'ouvrage de génie civil. Une réorganisation qui encourage les échanges et les mutualisations, gage de projets à la fois utiles et innovants. »

## DIGUES ET BARRAGES

### GARANTIR LA SÉCURITÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Les organismes intervenant sur des ouvrages hydrauliques classés – barrages ou digues – doivent disposer d'un agrément délivré par le ministère en charge de l'environnement. Pour l'ONF, cet agrément, renouvelé par arrêté du 21 décembre 2016 pour une période de cinq ans, lui permet de réaliser des études, des diagnostics et des suivis de travaux pour toutes les classes de digues et les petits barrages. Dans son avis, le ministère a tenu à souligner l'intérêt majeur d'une procédure d'habilitation interne mise en place par l'ONF pour exécuter et suivre ces missions.



## LITTORAL

© Nathalie Pétre/ONF

### L'ONF, ACTEUR DES RENCONTRES « LITTORAL 2016 »

En octobre 2016, l'ONF a participé à la conférence « Littoral 2016 », organisée à Biarritz par EUCC-France (Réseau européen des littoraux). Scientifiques, gestionnaires et décideurs venus de quinze pays européens y étaient réunis pour échanger sur l'adaptation de l'environnement littoral aux effets du changement climatique, et en particulier l'élévation du niveau de la mer. Un rendez-vous qui a permis à l'ONF de mieux faire connaître son expertise, tant pour la prévention des risques naturels que la préservation de la biodiversité. Une occasion idéale également pour faire le point sur les avancées scientifiques, les nouveaux outils techniques et juridiques et les différents types d'approches mises en œuvre pour la préservation des bandes côtières.

## MIG

### DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL CONFORTÉES

Chaque année, les ministères respectivement en charge de l'agriculture et de l'environnement confient à l'Office des Missions d'intérêt général (MIG) afin de prévenir les incendies de forêt, les risques naturels en montagne (avalanches, crues, mouvements de terrain) et les risques littoraux (érosion dunaire, submersion marine). 21,9 millions d'euros ont été attribués à l'ONF au titre de ces missions (18,7 M€ financés par le ministère chargé de l'Agriculture et 3,2 M€ par le ministère en charge de l'environnement). Un montant complété cette année par un financement de 2,7 millions d'euros accordé par le Conservatoire de la forêt méditerranéenne.



# DES PRESTATIONS ET DES SERVICES SUR MESURE

© Thinkstock

Gestion des espaces naturels  
 Une **expertise**  
 au service de **solutions durables !**

L'Office national des forêts, un partenaire clé des collectivités et des grandes entreprises pour la gestion de leurs espaces naturels.

**D**epuis une cinquantaine d'années, les prestations et services proposés par l'ONF s'articulent autour de cinq grands domaines d'expertise : forêt, bois et sylviculture ; environnement, biodiversité et risques naturels ; Arbre Conseil® ; loisir nature et écotourisme ; maîtrise de la végétation. Réalisation de travaux, production d'études, d'expertise et de services... En 2016, plus de 13 000 clients ont sollicité l'ONF, permettant à l'Office de réaliser un chiffre d'affaires de 98 millions d'euros. Les collectivités territoriales, et notamment les communes forestières, représentent près des deux tiers de ce chiffre d'affaires. Les grands gestionnaires d'infrastructures tels que la SNCF, RTE, GRTGaz, Enedis et Voies navigables de France (VNF) sont également de plus en plus nombreux à plébisciter les solutions durables proposées par l'Office pour maîtriser la végétation située aux abords de leurs emprises. Près de 15 millions d'euros de commandes ont été passées cette année, garantissant à ces grands donneurs d'ordre une gestion optimale de leurs emprises et un respect absolu des réglementations sociales et environnementales.

## INNOVATION, PERFORMANCE ET OUVERTURE

Au sein de l'ONF, ces missions mobilisent une grande diversité de compétences. Agences territoriales, bureaux d'études, agences travaux, services de Restauration des terrains en montagne (RTM)... Au total, près de 1 800 emplois équivalent

temps plein sont concernés, dont 40 % d'ouvriers ONF. Si ces activités relevant du champ concurrentiel offrent une qualité de service indéniable, elles représentent également pour l'Office un moteur important de progrès technique, d'innovation, de performance et d'ouverture sur les attentes de la société.

## MÉCÉNAT D'ENTREPRISE

Dans le prolongement de ces activités, l'ONF offre la possibilité aux entreprises partenaires de s'investir dans des opérations concrètes de mécénat en faveur de la biodiversité, du climat et des paysages. Une façon là aussi de promouvoir le savoir-faire ONF, d'expérimenter de nouveaux modes d'action et de diffuser les principes de gestion durable des espaces naturels auprès d'un maximum d'acteurs de la sphère privée.

Guigoz, IKEA, Konica Minolta, HSBC, Rémy Martin, Martell, Société Générale, AXA, Gecina, Moët Hennessy, Fédération française du bâtiment.

## PRESTATIONS DE SERVICE EN 2016 (67,4 M€)



L'ONF conçoit platelages et ganivelles sur le littoral atlantique.



© Déborah Line/ONF

Agences travaux  
et bureaux d'études

## L'indispensable savoir-faire de l'ONF

Mises en place en 2009, les agences travaux et les bureaux d'études de l'ONF assurent différentes prestations développées dans les forêts domaniales et les forêts des collectivités, ainsi qu'en direction d'autres clients tels que les entreprises.

### ACTIVITÉ DES AGENCES TRAVAUX EN 2016



**T**ravaux (sylvicoles, d'exploitation forestière, de génie écologique et d'accueil du public), études et expertises, missions d'assistance technique à donneurs d'ordre, de maîtrise d'œuvre... Tels sont les grands types d'actions menés en faveur de la gestion durable des espaces naturels.

### RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

Avec un volume d'activité de plus de 180 millions d'euros, ces structures de production ont une responsabilité économique forte qui implique une amélioration constante de leur performance pour accroître la valeur ajoutée qu'elles apportent à l'ONF.

### COMPÉTENCES TECHNIQUES ET INTERDISCIPLINARITÉ

Côté Agences travaux, les 2 800 ouvriers de l'Office sont mobilisés, recourent dans leurs actions à tous les matériels de production : tracteurs, broyeurs, épareuses, pelles hydrauliques..., mais aussi les outils thermiques et électroportatifs tels que tronçonneuses, débroussailleuses. Côté bureaux d'études, plus de 200 personnes sont réparties dans ces structures en métropole et dans les DOM pour intervenir sur de nombreux projets dans les domaines de l'environnement et de la biodiversité, de l'Arbre Conseil®, des loisirs nature, des risques naturels, de la maîtrise de la végétation et de la gestion forestière. Des missions qui nécessitent des compétences très techniques au service de projets faisant de plus en plus appel à une forte interdisciplinarité et réactivité.

## MARCHÉS PUBLICS



### ACHAT DE SERVICES FORESTIERS

Le 25 mars 2016, le décret d'application d'une ordonnance relative aux marchés publics a modifié de façon conséquente les pratiques d'achat de l'ONF. Ce décret d'application a en effet entraîné l'abrogation d'une ordonnance précédente, celle du 6 juin 2005, qui permettait à l'Office de ne pas soumettre ses achats des services forestiers au code des marchés publics. Un important travail de formation, de conduite du changement et de production des documents réglementaires a été réalisé en 2016 afin de mettre en conformité la totalité de ces achats, qui représentent près de 80 millions d'euros par an. L'enjeu pour l'Office est majeur : il s'agit de ne pas mettre en péril sa capacité à façonner le bois et de continuer à servir ses clients avec la même réactivité. C'est également l'occasion de définir une stratégie d'achat avec les entreprises de travaux forestiers dont certaines sont dans une situation difficile.

### L'ONF DÉSIGNÉ POUR LA GESTION DES FORÊTS CORSES

L'ONF a remporté fin 2016 un marché public pour la mise en œuvre des travaux forestiers dans l'ensemble des forêts de la collectivité territoriale de Corse. Trente-trois massifs, soit 51 000 hectares, sont concernés. Une décision de l'Assemblée de Corse qui prend le relais de la délégation de service public confiée à l'ONF et en vigueur depuis treize ans.



## TRAVAUX SYLVICOLES

### ASSURER LE PLEIN-EMPLOI DES OUVRIERS FORESTIERS

C'est l'une des priorités du projet d'établissement de l'ONF : l'activité travaux dans les forêts domaniales doit permettre d'assurer le plein-emploi des ouvriers forestiers afin de valoriser leurs compétences et de limiter le recours à la sous-traitance. La mise en œuvre de cet objectif doit se traduire à minima par un taux d'internalisation de 85 % des travaux sylvicoles à l'échelle nationale.

K€	Montant des travaux sylvicoles réalisés en interne en FD	Montant des travaux sylvicoles sous-traités	Montant des travaux sylvicoles réalisés en FD	Taux d'internalisation
2015	30 775	5 313	36 088	85,3 %
2016	30 896	4 846	35 742	86,4 %

# Maîtrise de la végétation L'ONF, partenaire des grandes entreprises

Chaque année, l'ONF met son savoir-faire au profit des grandes entreprises et des collectivités pour les accompagner dans la maîtrise de la végétation. Un enjeu majeur pour l'efficacité des actions conduites par ces opérateurs et la mise en sécurité des biens et des personnes.

**ACTIVITÉ  
SUR LE SEGMENT  
DE MARCHÉ  
DES GRANDS  
GESTIONNAIRES  
D'INFRA-  
STRUCTURES  
EN 2016**



Depuis près de 50 ans, l'ONF s'est imposé comme le partenaire clé de la gestion des espaces naturels des collectivités, entreprises et particuliers. Pour les grands gestionnaires d'infrastructures tels que la SNCF, GRTgaz, RTE, Enedis, Voies navigables de France, maîtriser la végétation aux abords de leurs emprises est une préoccupation importante pour assurer, dans le respect de l'environnement, une continuité de services dans le domaine du transport des personnes et de l'énergie, en garantissant une sécurité maximale à leurs clients et collaborateurs. Avec la création, en janvier 2017, de l'Agence nationale études et travaux (ANET), l'ONF, déjà plébiscité par ses clients, entend renforcer et optimiser son action sur l'ensemble des territoires.



**L'ANET, NOUVELLE AGENCE NATIONALE ÉTUDES ET TRAVAUX**  
L'ANET a débuté son activité début 2017. Rattachée à la Direction commerciale bois et services de l'ONF, elle peut intervenir sur tout le territoire, en appui ou en complément des agences travaux et des bureaux d'études. Son objectif est de renforcer la présence de l'Office auprès des grands gestionnaires d'infrastructures. Elle contribuera également à optimiser l'organisation des chantiers, à mutualiser les moyens humains et matériels et à compléter les actions territoriales déjà menées.

## INNOVATION ET PERFORMANCE

Les équipes de l'ONF mobilisées pour ces missions réalisent de nombreux inventaires et des études qui représentent un enjeu stratégique pour les gestionnaires d'infrastructures souhaitant évaluer les volumes de travaux à réaliser et mieux les planifier. Quant à l'activité « Chantier » assurée par l'ONF (élagage, débroussaillage...), celle-ci est majoritaire et implique une grande technicité des opérations liées à la spécificité des réseaux de transports et d'électricité. Au-delà des nombreux investissements réalisés cette année (robots, pelles, broyeurs, systèmes d'acquisition de données et d'automatisation de traitement), l'ANET a choisi de mettre l'accent sur l'innovation, en réalisant une veille technique active des nouveaux processus technologiques. Autant de prestations de qualité qui permettent à l'ONF de créer plus de valeur ajoutée et de maintenir son leadership.



## POINT DE VUE

# Le début d'une riche collaboration entre GRTgaz et l'ONF



**Bruno Raguin**  
Direction technique de GRTgaz

### Pour quelles raisons avoir choisi de travailler avec l'ONF ?

L'ONF est un professionnel reconnu de l'entretien des espaces arborés et boisés et c'est pourquoi nous avons voulu qu'il devienne notre principal partenaire en matière de maîtrise de la végétation, un enjeu essentiel pour GRTgaz. La présence de l'ONF sur l'ensemble du territoire, grâce à un fort maillage local, et sa collaboration avec plusieurs grandes associations protectrices de la biodiversité en font un acteur incontournable. Notre réseau traverse certains milieux remarquables et travailler avec des experts est essentiel.

### Quels sont les enjeux de cette maîtrise de végétation ?

GRTgaz assure le transport du gaz naturel en France grâce à un réseau de canalisations long de 32 000 km. Afin d'assurer la pérennité et l'accessibilité de ces installations, ainsi que la sécurité des biens et des personnes, il est primordial de mener des travaux de maîtrise de la végétation. De nombreuses bornes de signalisation et balises jaunes viennent par exemple signaler la présence de nos réseaux et permettent d'éviter certains incidents. Nous devons donc en assurer la visibilité grâce à des travaux de débroussaillage. Nous menons par ailleurs une surveillance aérienne de nos ouvrages. D'où l'intérêt d'élaguer, afin de garantir la visibilité de nos bandes de servitudes

— des bandes de terrain larges de 5 à 40 mètres qui s'étendent en surface sur toute la longueur de nos canalisations. Les espaces verts qui entourent nos 5 000 postes de livraison de gaz doivent également être entretenus pour des questions de facilité d'accès et d'intégration à l'environnement.

### Votre collaboration avec l'ONF a-t-elle donné lieu à de « grands projets » ?

Depuis 2015, GRTgaz collabore avec l'ONF pour réaliser des plans d'entretien optimisés des bandes de servitude. Pour ce faire, nous avons utilisé des avions équipés de LiDAR, une technologie laser innovante permettant de déterminer le profil du terrain et de sa végétation. En complément, les spécialistes de l'ONF ont mené leurs propres analyses sur le terrain. Les premiers travaux de maîtrise de la végétation ont été réalisés en 2016. Ils semblent prometteurs. Bien que coûteuse, cette démarche devrait nous permettre un retour sur investissement d'ici trois à cinq ans. Nous espérons confirmer ces bons résultats par de nouvelles campagnes test en 2017, sur des ouvrages et des environnements différents. Nous envisageons aussi d'évaluer les drones à la place des avions pour les acquisitions LiDAR, vecteurs moins coûteux et dont l'impact environnemental est réduit. En résumé, nous ne sommes qu'aux débuts d'une riche collaboration avec l'ONF !

Arbre Conseil®

# Un réseau de proximité

Spécialiste de la gestion des patrimoines arborés, le réseau Arbre Conseil® a mené en 2016 deux missions phares en Centre-Val de Loire et en Haute-Garonne. Au programme : la mise en œuvre de campagnes de surveillance et de diagnostic et des formations dédiées.

**Q**uels que soient leurs emplacements (parcs d'agrément, bords de routes, espaces privés et collectifs...), les arbres constituent un élément précieux du patrimoine naturel des collectivités, des institutions publiques et des entreprises. Pour accompagner les gestionnaires de ces patrimoines, l'ONF déploie depuis 17 ans le Réseau Arbre Conseil®. Présent en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, ce réseau est composé de 45 experts habilités, de 50 entrepreneurs de travaux et d'équipes de grimpeurs arboristes, ainsi que de nombreux conseillers (ouvriers forestiers, techniciens forestiers territoriaux, commerciaux, etc.). Leur rôle : contribuer à la pérennisation des patrimoines arborés, au développement d'une gestion durable et à la mise en sécurité des biens et des personnes.

## À GIEN, UNE MISSION POUR LUTTER CONTRE LE CAPRICORNE ASIATIQUE

En 2016, le réseau a renforcé son action auprès des gestionnaires par plusieurs opérations d'envergure. Parmi ces derniers travaux : une intervention mutualisée d'équipes de grimpeurs arboristes venant de nombreuses directions territoriales, auprès de la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) du Centre-Val de Loire qui a confié aux

spécialistes Arbre Conseil® une mission sur la commune de Gien (Loiret). L'objectif : identifier les arbres attaqués par deux espèces de capricornes asiatiques, des coléoptères polyphages classés « organismes de quarantaine » dans l'Union européenne. Ce classement met en lumière les organismes nuisibles susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie d'une zone menacée afin d'y lancer une lutte officielle. Outre les diagnostics de plus de 20 000 arbres dans une période de

## LE MOT DE Béatrice Rizzo

Responsable de la cellule expertise sylvicole à la Ville de Paris

« Nous avons notre propre réseau d'experts en interne, mais face au volume des arbres que nous avons à surveiller et aux expertises approfondies que certains requièrent, la Ville de Paris a décidé de faire appel à l'ONF.

Le savoir-faire et la réactivité des experts Arbre Conseil® de l'Office, sur des opérations parfois urgentes, sont très appréciés. »

quatre mois, la prestation a également intégré le recensement des parcelles sans propriétaire connu ou sans adresse définie, le positionnement GPS des arbres touchés et la rédaction d'un rapport dénombrant les arbres infestés par catégorie de diamètre et par nature de site. Pleinement satisfaite de ce travail précieux, la DRAAF a confié une nouvelle tranche d'investigation à l'ONF.

## UN PARTENARIAT EN HAUTE-GARONNE

En Haute-Garonne également, le conseil départemental a souhaité mobiliser les équipes ONF pour mener une mission d'accompagnement centrée sur la surveillance du patrimoine arboré face aux risques majeurs de propagation de pathogènes, notamment le chancre coloré du platane. Dans ce cadre, les experts de l'ONF ont été amenés à former des « référents arbres » à l'étude de la physiologie et de l'état sanitaire des arbres. Ils ont également été chargés de réaliser des diagnostics de tenue mécanique et de dangerosité du pied de l'arbre ou à l'aide de nacelles élévatrices. Appréciant le professionnalisme des équipes de l'ONF, le conseil départemental de la Haute-Garonne a, lui aussi, renouvelé pour l'année à venir sa confiance à l'Office pour son action menée auprès de la collectivité.



Expertise Arbre Conseil® en forêt domaniale de Fontainebleau avec un tomographe, scanner permettant de connaître la structure interne de l'arbre

## ARBRE CONSEIL® : DU DIAGNOSTIC À L'INTERVENTION SUR L'ARBRE

Au quotidien, les missions des spécialistes Arbre Conseil® sont très variées, allant du diagnostic sanitaire à la réalisation de travaux sur les arbres en passant par l'élaboration de guides de gestion et de prescriptions de surveillance. En phase diagnostic, les experts s'appuient sur des outils de haute technologie (Resistograph® de dernière génération, tomographe à ondes sonores et électriques, capteurs de mouvements, tests de traction...) ainsi que sur des méthodologies innovantes, à l'instar du fissuromètre qui permet d'anticiper les risques liés aux fissures. Encadrées par un conducteur de travaux, les équipes de grimpeurs arboristes de l'ONF sont, quant à elles, régulièrement formées aux différentes techniques nécessaires aux interventions sur l'arbre (grimpe, nacelles, taille, haubanage, abattage directionnel).

## Mobilier bois

# Des produits conçus pour durer

Depuis plus de vingt ans, les ateliers bois de l'ONF unissent leurs talents et leurs savoir-faire pour habiller les espaces naturels des collectivités et entreprises. À leur échelle, ils contribuent aussi au dynamisme économique des territoires dans lesquels ils sont implantés. Inauguré en 2016, l'atelier de Xertigny illustre ce positionnement.

Répartis sur l'ensemble de la France métropolitaine et des trois départements d'outre-mer, les douze ateliers bois de l'ONF réunissent environ 200 femmes et hommes, graveurs, menuisiers, designers, ébénistes, tous passionnés et professionnels du bois. Tables, bancs, panneaux, abribus, relax, abri-plage, poubelles, range vélos... Qu'il s'agisse de la forêt, de la pleine nature, de la ville ou encore du bord de mer, les ateliers bois proposent plusieurs centaines de modèles conçus pour aménager les espaces naturels et accueillir tous les publics. Des mobiliers d'extérieur design, robustes et 100 % français fabriqués à partir de bois de qualité sélectionné avec soin.

**LE CATALOGUE DES ATELIERS BOIS**  
6 gammes de mobiliers et d'équipements sont aujourd'hui proposées dans le catalogue des ateliers bois :

- Signalétique et panneaux
- Mobiliers et équipements
  - Barrières et clôtures
  - Passerelles et caillebotis
  - Agrès ludiques et sportifs
  - Abris et observatoires

Tout savoir sur : [www.onf.fr/produits\\_prestations/](http://www.onf.fr/produits_prestations/)



© Nathalie Petrel/ONF



Les menuisiers de l'atelier bois de Xertigny assemblent les panneaux d'information qui iront en forêt de Bitche.

© Nathalie Petrel/ONF

### XERTIGNY : UN ATELIER BOIS POUR DYNAMISER LA FILIÈRE HÊTRE LOCALE

En octobre 2016, un nouvel atelier Bois a été inauguré à Xertigny, dans les Vosges. Il s'agit d'un local construit en bois, d'une superficie de 1 500 m<sup>2</sup> se composant d'espaces de bureau, d'un atelier et d'un entrepôt de stockage. Une opportunité pour l'ONF de dynamiser l'économie locale et d'innover en misant sur l'utilisation du hêtre, grâce à un traitement thermique qui confère à cette essence – jusqu'ici confinée à un usage intérieur ou de « sous abri » – des qualités similaires aux bois d'usage extérieur dit de « classe III » (sans contact avec le sol). En ouvrant de nouvelles perspectives de débouchés à une ressource emblématique des forêts de l'est de la France, ce nouvel équipement s'inscrit comme l'un des fers de lance du Pôle d'excellence rurale bois-feuillus porté par le Pays d'Épinal Cœur des Vosges qui ambitionne de devenir « le Vorarlberg\* des Vosges ».

### FILIÈRES COURTES ET ÉCOCONCEPTION

À l'instar de Xertigny, tous les ateliers bois privilégient les filières courtes : leur matière première est issue de forêts locales gérées durablement (label PEFC), les meubles et équipements sont réalisés dans les ateliers les plus proches de

leur destination finale, et l'installation est assurée par des équipes de menuisiers et de poseurs locaux. Courtes, les filières sont aussi sécurisées. Afin de garantir la conformité et la qualité des produits, des contrôles rigoureux sont ainsi menés tout au long de la chaîne

économique, mais à la recyclabilité limitée en fin de vie. Les équipes de l'ONF préconisent désormais d'autres essences de « classe III » comme le douglas, le chêne, le mélèze ou le châtaignier, voire des essences naturellement « classe IV » (bois extérieur en contact



© Nathalie Petrel/ONF

d'approvisionnement, de la ressource bois jusqu'à la fabrication.

Ces dernières années, les ateliers bois ont également renforcé leurs compétences en écoconception. Ils proposent aujourd'hui un large choix de solutions adaptées aux projets et au niveau d'exigence des collectivités en matière d'environnement. Une attention particulière est portée sur le choix des essences de bois avec le développement d'alternatives au pin traité autoclave, résistant et

avec le sol) tel le robinier faux-acacia. Dans les années qui viennent, le recours au hêtre thermo-traité, qui présente une teinte brun foncé, permettra d'offrir de nouvelles alternatives au pin traité autoclave tout en élargissant le répertoire esthétique de la gamme atelier Bois.

\* Vorarlberg : territoire autrichien précurseur sur l'écoconstruction, les écomatériaux, où une filière bois a été créée grâce à un partenariat entre les élus-maîtres d'ouvrage, les architectes et les entreprises du bâtiment.



© CAMPOY Corinne/ONF

## Canal Seine-Nord Europe L'ONF en mission d'appui

Construction de routes, carrières, parcs éoliens... Aujourd'hui la plupart des grands chantiers doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale réglementaire. L'ONF met ses compétences au service de ces grands projets. Exemple avec le Canal Seine-Nord Europe.

Imaginé dans les années 1950, le projet de canal à grand gabarit Seine-Nord Europe (CSNE) reliant l'Oise au canal Dunkerque Escaut devrait enfin devenir réalité dans les années à venir. En amont

### LE CANAL SEINE-NORD EUROPE EN BREF

107 kilomètres de long, 4 départements traversés, 54 mètres de large et 4,5 mètres de profondeur... Avec ses dimensions hors normes, le Canal Seine Nord Europe est un projet phare pour l'Europe du Nord. Sur le plan économique, il constituera un maillon central pour le transport de marchandises entre la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne. Sur le plan écologique, il contribuera à réduire la consommation énergétique, la congestion et les émissions de gaz à effet de serre.

des travaux de construction qui devraient commencer en 2017 et s'échelonner sur une durée comprise entre trois et six ans, Voies navigables de France (VNF) a choisi l'ONF, associé au bureau d'études Setec International, pour l'accompagner dans les démarches d'évaluation environnementale prévues par le code de l'environnement.

### HUIT EXPERTS MOBILISÉS

Dans ce cadre, une équipe projet constituée de huit personnes, toutes issues de bureaux d'études ONF différents, a été mobilisée, avec un pilotage et une coordination centralisée. La première phase de la mission a été dédiée à la réalisation du dossier d'évaluation Natura 2000<sup>1</sup> qui visait à décrire les impacts du futur canal sur son environnement et à préconiser d'éventuelles mesures de protection ou de compen-

sation. En 2016, l'équipe ONF a de nouveau été sollicitée pour le dossier de demande de dérogation au régime des espèces protégées. Ce document comporte la description des effets du chantier sur la faune et la flore ainsi que des propositions de mesures destinées à préserver les espèces protégées. Compte tenu de l'ampleur de ce projet, l'ONF a dû élaborer des nouvelles méthodes de travail et d'analyse, notamment pour traiter les données et hiérarchiser les enjeux, dans le respect de la démarche « éviter, réduire, compenser » établie par le ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer à l'intention des porteurs de projets de grandes infrastructures.

1. Le réseau Natura 2000 rassemble des sites naturels ou semi-naturels de l'Union européenne ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent.

## CRM

### LA RELATION CLIENT AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE L'ONF

En 2016, l'ONF s'est doté d'un nouveau CRM (outil de gestion de la relation client). Désormais opérationnel et en cours de déploiement sur les territoires, cet applicatif a été conçu pour répondre aux besoins des équipes commerciales et aux attentes des clients. Outre l'accès à une base de données clients riche et structurée, le CRM facilite le suivi de l'activité commerciale, le partage d'informations entre acteurs de l'ONF et la réalisation de campagnes de communication ciblées.

## LOISIRS NATURE

### UN NOUVEAU SITE POUR RETRouvANCE®

Depuis plus de 20 ans, l'ONF propose au grand public une offre de tourisme durable et responsable dans un esprit de préservation et de valorisation du patrimoine bâti et naturel. Sous la marque Retrouvance®, ce sont ainsi 9 circuits de randonnée et 37 gîtes réservés à la location qui sont proposés aux amoureux de la nature. Pour mieux valoriser cette offre, un nouveau site internet dédié a vu le jour en 2016. Évolutif, le site sera régulièrement nourri d'actualités et s'enrichira de présentations vidéo dès 2017.

<http://gitesetrandonnees.onf.fr/>



© Retrouvance®/ONF

## GESTION DURABLE

### CAP SUR SAINT-PIERRE- ET-MIQUELON!

Le 23 mars 2016, Stéphane Artano, président de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, et Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF, ont signé une convention de coopération<sup>1</sup> portant sur la gestion des 3 000 hectares de forêt boréale de l'archipel.

D'une durée de dix ans, celle-ci confie à l'Office la rédaction et la mise en œuvre d'un document de gestion durable des forêts conforme aux documents d'aménagements forestiers métropolitains et ultramarins. Pour ce faire, l'ONF s'est engagé dans la réalisation d'un ensemble d'inventaires (forestier, faunistique et floristique). Un réseau de 600 placettes permanentes pour étudier les dynamiques des peuplements a été mis en place dans cette perspective. Forêt tempérée continentale ou atlantique, forêt tropicale humide ou sèche, forêt méditerranéenne, forêt de montagne... et désormais forêt boréale : avec cette convention, l'ONF est désormais présent sur tous les types d'écosystèmes forestiers.

1. Dans le cadre d'un contrat Audiffred.



© Patrice Hirbec/ONF

### LE MOT DE Stéphane Artano Président de la collectivité territoriale de Saint-Pierre- et-Miquelon

« La forêt de Saint-Pierre-et-Miquelon est un écosystème unique. De nombreux enjeux sont liés à la préservation de ce patrimoine : des enjeux d'usages, des enjeux écologiques et des enjeux de développement touristique. La signature de ce contrat avec l'ONF est l'occasion d'œuvrer ensemble pour l'élaboration d'une stratégie de gestion durable. Nous avons une grande confiance en l'Office national des forêts, dont le savoir-faire, l'expertise et la connaissance du terrain sont pleinement reconnus. »

# LE GROUPE ONF

## ONF PARTICIPATIONS

### Une **politique** groupe tournée vers **l'ouverture**

Créée en 2008, la holding ONF Participations permet à l'Office d'élargir son apport d'expertise et de contribuer à la réalisation de projets innovants. Éclairage avec deux projets phares.

Approvisionnement prototype Futurol avec des plaquettes forestières de peupliers fournies par ONF Énergie.



© Procethol 2G

**A**près la création d'ONF International en 1997 et celle d'ONF Énergie en 2006, l'ONF a structuré en 2008 sa politique groupe avec la création de la société holding ONF Participations, dotée d'un capital de 15 M€. Définie par le conseil d'administration de l'ONF, cette politique repose sur deux piliers : l'action internationale et le bois-énergie. L'ONF assoit ainsi son rayonnement international avec un bureau de conseil et d'expertise en environnement valorisant le rôle de la forêt auprès des hommes et des territoires. Il joue pleinement son rôle dans le développement du bois-énergie en étant un acteur significatif et structurant de ce marché, au regard des enjeux d'équilibre global du marché du bois, de l'essor des énergies renouvelables et de lutte contre le réchauffement climatique.

ONF Participations permet également à l'ONF de prendre place dans des projets innovants menés aux côtés de partenaires de renom, leaders dans leur spécialité. Le chiffre d'affaires cumulé des filiales détenues majoritairement par ONF Participations représente au total 40 M€ en 2016.

## L'ONF engagé dans les transports du futur

Et si le futur de l'exploitation forestière se dessinait dans le ciel ? C'est en tout cas la conviction de l'ONF, qui s'implique depuis cinq ans dans un programme unique au monde qui vise à développer des dirigeables gros porteurs.

D'ici une dizaine d'années, verra-t-on, à la place des camions, des dirigeables chargés de grumes ? Utopique ? Pas si sûr : dans son programme Nouvelle France Industrielle, le gouvernement français a, en effet, intégré, au sein de la catégorie des « transports plus écologiques et compétitifs », le dirigeable. Après une période d'incubation de quatre ans, 2016 marque un tournant décisif pour la future filière dirigeable hexagonale, avec le démarrage opérationnel du projet LCA60T (pour Large Capacity Airship 60 Tons) porté par la start-up FLYING WHALES qui compte dans son tour de table l'avionneur chinois AVIC G. A, le groupe marocain Marita et des acteurs hexagonaux, dont l'ONF.

### Expérimentation en Auvergne Rhône-Alpes

LCA60T, c'est la concrétisation d'un partenariat engagé depuis 2012 entre FLYING WHALES, l'ONERA (Office national d'études et de recherches aérospatiales), un consortium d'industriels français de l'aéronautique et l'ONF qui a très vite pris la mesure des perspectives ouvertes pour la mobilisation des bois dans des zones difficiles d'accès. « Ce projet nous permet d'explorer des pistes technologiques innovantes pour compléter les solutions permettant de mobiliser durablement les bois dans les forêts de montagne », indique François-Xavier Nicot, adjoint du directeur territorial Auvergne Rhône-Alpes à l'ONF. Cette

direction territoriale s'est portée candidate pour les premières expérimentations du dirigeable. Pour s'y préparer, les équipes approfondissent l'identification de massifs forestiers difficilement exploitables et isolés des axes de transport principaux.

Les dirigeables rendraient accessible une ressource bois additionnelle estimée à 1 million de m<sup>3</sup> sur cinq ans, et ceci sans dommages environnementaux. Mobiliser plus en préservant mieux... Tel est la grande plus-value de ce transport du futur. Le pôle aéronautique d'Istres (Bouches-du-Rhône) a été retenu pour accueillir l'usine qui fabriquera les « baleines volantes ». Les premiers essais sont attendus pour 2020.



© Flying Whales

Transport de grumes en zone montagneuse (image de synthèse).

## Le procédé Futurol, en route vers la commercialisation

Demain nos voitures rouleront peut-être au bois !

C'est l'enjeu du procédé Futurol qui vise à produire du biocarburant – éthanol cellulosique – à partir de biomasse ligneuse (bois, taillis de peuplier, paille de blé, orge, riz, miscanthus, etc.). Initié il y a 9 ans par onze partenaires dont l'ONF, ce programme est entré dans sa phase finale de développement avec la construction d'un démonstrateur industriel implanté sur le site de la sucrerie de Bucy-le-Long (Aisne). Associé à une coopérative locale, c'est ONF Énergie qui, depuis mi-2016, approvisionne cette unité de production en plaquettes forestières de peuplier. Avec ce projet, la France conforte sa position de pionnière sur le futur marché du bioéthanol de deuxième génération.



© Procethol 2G

## ONF International

# Avec « PREREDD + », un partenariat renforcé dans le bassin du Congo

Acteur reconnu de la gestion durable des forêts, ONF International est engagé depuis 2013 dans un projet crucial pour la lutte contre le changement climatique dans les pays du bassin du Congo. En 2016 avec le lancement de campagnes de collecte de données, le projet est entré dans sa phase opérationnelle.

**D**epuis 2008 le mécanisme REDD + (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation forestière) fournit des compensations financières aux États s'engageant à réduire la déforestation et à augmenter ainsi la quantité de carbone stocké par leurs forêts. Pour les pays du sud, ce processus est un outil potentiellement puissant au service de la lutte contre la pauvreté, de l'utilisation rationnelle des ressources et du développement d'activités alternatives en faveur des populations locales. Instrument complexe, le dispositif REDD + suppose cependant la construction préalable d'un système de mesure et de suivi des stocks de carbone forestier. Le fonctionnement de ce système repose sur plusieurs outils, dont des « équations allométriques ». Issues de la biologie, ces équations sont destinées à évaluer, à partir d'échantillons, la biomasse d'une forêt en fonction de paramètres simples à mesurer, tel que le diamètre, la hauteur et la densité du bois des arbres qui la composent.



© Péroches, 2015

**ONFI**  
ONF International intervient depuis 20 ans dans les domaines de la gestion durable des forêts, de l'aménagement intégré des territoires ruraux et de la lutte contre le changement climatique. Son périmètre d'action s'étend principalement en Afrique et en Amérique latine, où sont présentes ses quatre filiales : ONF Andina en Colombie, ONF Brasil, ONF Cameroun et Sylvafrica au Gabon.



© Péroches, 2015

Déplacement d'une purge basse de padouk pour sa pesée (Gabon).

### COLLECTE DES DONNÉES ET TRANSFERT DE COMPÉTENCES

C'est dans ce cadre qu'ONF International, en partenariat avec TERE A et Nature +, a été mandaté en 2013 par la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) pour contribuer au « projet régional REDD + » (PREREDD +) lancé en 2011. L'enjeu ? Aider les pays du bassin du Congo à établir des équations allométriques permettant de mieux estimer leurs stocks de carbone, mais aussi contribuer au renforcement des capacités des institutions de recherche africaines partenaires sur le sujet. Le consortium ONFI/TEREA/Nature + a ainsi réalisé une stratification régionale des types forestiers du bassin du Congo, conçu une méthodologie régionale de collecte de données et pré-identifié les sites potentiels de collecte chez des concessionnaires forestiers. Dans cette perspective, la mise en œuvre de la méthodologie de collecte a été confiée à six institutions de recherche, au Cameroun, République du Congo, Gabon,

Guinée Équatoriale, République centrafricaine et République démocratique du Congo. Elles bénéficieront d'un accompagnement à la collecte, au traitement et à la valorisation des données collectées sur le terrain.

La fin de la collecte des données est prévue en octobre 2017, et la production des équations allométriques est attendue pour 2018.

Pesée d'un billon de sapelli.



© Péroches



## POINT DE VUE

# Aboutir à un meilleur système de coordination entre les différents États



© Preredd 2017

## Hervé Martial Maïdou

Coordonnateur régional du projet PREREDD +

**Ce projet embrasse l'ensemble des dimensions du mécanisme REDD + en Afrique centrale; comment se structure la cohérence d'une telle approche ?**

La vision de la COMIFAC s'articule autour de quatre dimensions – politique, parce qu'il est important de porter une voix commune émanant de l'ensemble de la sous-région – technique, parce que la sous-région doit disposer de données scientifiques fiables – économique, parce que mener ces travaux en commun permet d'importantes économies d'échelle – et écologique, parce que le bassin du Congo est un ensemble forestier qui doit être étudié globalement. Le PREREDD + est en cohérence avec cette vision. L'objectif est d'avoir une position commune aux six pays, d'impliquer et renforcer les capacités des

parties prenantes, et de construire des systèmes de coordination entre les États pour assurer le partage des informations, des connaissances et des technologies mobilisables dans le cadre de la REDD +.

**Quels sont les enjeux de l'aboutissement de ce travail sur l'établissement des équations allométriques ?**

Tout le monde attend ces équations allométriques. La COMIFAC a décidé de s'engager pleinement dans la collecte de données par une méthodologie sous-régionale commune, validée par la communauté scientifique internationale. Un suivi rapproché des équipes de collecte est assuré conjointement par les assistants techniques de la Cellule de gestion du projet (CGP) et par les experts du consortium ONFI/TEREA/Nature +. Aujourd'hui, la collecte est achevée au Gabon et au Cameroun, et elle est lancée en Répu-

blique centrafricaine, Guinée équatoriale, République du Congo et République démocratique du Congo. Nous espérons avoir l'ensemble des données et des équations d'ici mars 2018 pour permettre aux pays d'avancer dans la mise en œuvre du processus REDD +. C'est un enjeu très important pour nous.

« **Tout le monde attend ces équations allométriques. Nous espérons disposer de l'ensemble des données d'ici à 2018** »

## ONF Énergie Bois

# Des entreprises qui confortent le **COEUR** de **métier** de l'ONF

Né il y a une dizaine d'années de l'association entre l'ONF et des producteurs locaux, le réseau ONF Énergie Bois regroupe des acteurs réunis dans une démarche et des valeurs communes autour du bois-énergie.

### LES 7 ENGAGEMENTS DU RÉSEAU ONF ÉNERGIE BOIS

1. Un taux d'humidité contrôlé
2. Des quantités respectées
3. Un dimensionnement du produit conforme à vos besoins
4. Des essences adaptées
5. Un bois 100 % origine France, issu de forêts gérées durablement
6. Le respect des lois et des réglementations en vigueur
7. Un réseau de professionnels à votre écoute



L'ONF est également actionnaire de deux entreprises de production de granulés de bois : E02 et Boi'Sup. Ces deux sociétés commercialisent annuellement 100 000 tonnes de granulés, soit près de 10 % du marché national. Enfin, le réseau compte aussi un groupement de 12 entreprises productrices de bois de chauffage qui ont commercialisé 120 000 stères en 2016. Chacune de ces entreprises se distingue par la qualité des produits bois bûche livrés. Elles travaillent dans le strict respect des obligations sociales, fiscales et environnementales.

### LA GARANTIE D'UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ

Depuis 2008, ONF Énergie Bois est aussi un label qui garantit le respect de plusieurs critères : taux d'humidité, quantités livrées, essences de bois utilisées, origine et légalité des produits et des pratiques. Avec ce label et la démarche de qualité et de transparence qui le sous-tend, l'ONF entend garantir aux consommateurs un bois sec de qualité produit en France dans des conditions durables et légales. Un signal important en France, à l'heure où seulement 15 % du bois de chauf-

fage est vendu sur le marché formel et moins de 1,5 % des volumes vendus dispose d'une norme ou d'un label de qualité.

Parmi les engagements du réseau ONF Énergie Bois figure notamment le contrôle du taux d'humidité. La raison de cette mesure ? Un bois humide brûle de manière incomplète et engendre une pollution (émissions de particules fines) et un encrassement des conduits. Mais surtout, il entraîne une

baisse significative du rendement de l'appareil de chauffage. Pour proposer aux clients un bois de chauffage disposant des meilleures propriétés calorifiques possibles, le réseau s'attache donc à sécher le bois, afin de garantir un taux d'humidité en deçà de 23 %. Pour ce faire, les membres du réseau développent des procédés variés : séchage naturel dans une surface de stockage bien ventilée (ONF Molinario), séchoirs alimentés à partir d'énergies

renouvelables comme la biomasse (ONF Corbin et Bois Bûche Centre Atlantique), séchoir solaire (SAS Barracand) ou encore la récupération de chaleur fatale de méthaniseurs (EF Bois en Normandie) et de systèmes de cogénération électrique (ONF Bois Bûche Sud Alsace).

Pour en savoir plus : [www.onf-energie-bois.com](http://www.onf-energie-bois.com)



« Afin de proposer aux clients un bois de chauffage disposant des meilleures propriétés calorifiques possibles, le réseau ONF Énergie s'attache à sécher le bois pour garantir un taux d'humidité en deçà de 23 %. »

Bois bûche ONF Corbin.

© Romain Perrot / ONF

## ONF Énergie, un engagement dans la filière depuis dix ans !

Créée en 2006, ONF Énergie a fondé son développement essentiellement sur la mobilisation de bois difficilement transportable en l'état : la matière première utilisée pour la production de plaquettes forestières provient en grande partie de travaux d'éclaircies, nécessaires au bon développement des peuplements forestiers et de petits bois ne trouvant pas de débouchés sur le marché de l'industrie (filière papier et panneau) ou du bois d'œuvre.

ONF Énergie a multiplié sa production de plaquettes par dix depuis sa création en 2006, dépassant aujourd'hui les 500 000 tonnes de production annuelle. Avec 25 % du marché de la plaquette forestière, ONF Énergie, avec sa filiale ONF Énergie Méditerranée, est le premier producteur de combustibles bois pour les chaufferies et les installations énergétiques fonctionnant à partir de biomasse. Le réseau continue de renforcer ses positions commerciales construites avec les coopératives forestières sur ses zones d'activités historiques. De nombreux contrats ont été renouvelés et ont permis à la filiale de consolider son maillage territorial.

Samuel Autissier, responsable commercial bois à l'ONF, réalise le cubage du bois énergie en forêt d'Orléans.

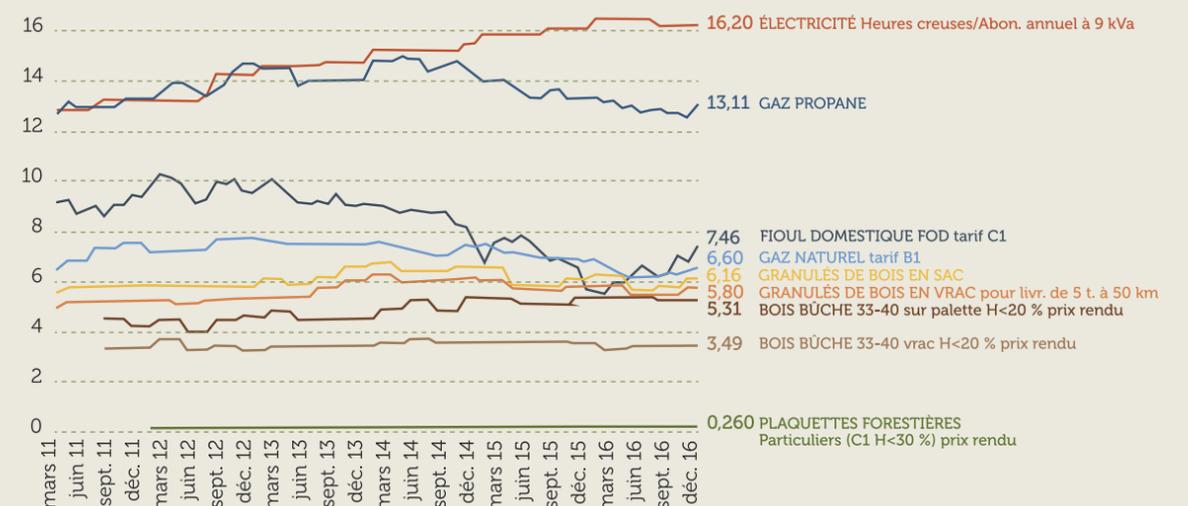


© Frédéric Glom/Glada Comestian

### LE BOIS, L'ÉNERGIE RENOUVELABLE LA MOINS CHÈRE DU MARCHÉ

L'année 2016 a été marquée en France par des températures assez clémentes (10<sup>e</sup> année la plus chaude enregistrée) et par un coût des énergies fossiles très bas. Toutefois, l'énergie bois reste en 2016, et de loin, l'énergie la plus compétitive sur le marché national – le KWh d'un stère de bois sec a été vendu en moyenne près de cinq fois moins cher qu'un KWh électrique, quatre fois moins qu'un KWh de propane et deux fois moins qu'un KWh de fioul ou de gaz naturel. Le coût de l'énergie bois, issue d'une ressource locale gérée durablement, démontre en outre une très bonne stabilité dans le temps.

### ÉVOLUTION DU COÛT DES PRINCIPALES ÉNERGIES EN CENTIMES D'EUROS TTC/kWh PCI (sources : MEEM/CGDD/SOeS/CEEB/ONF 2016)



# RESSOURCES

---

## **2016, BILAN ÉCONOMIQUE**

PAGES 86 À 89

## **L'EXPERTISE JURIDIQUE**

PAGES 90 ET 91

## **GLOSSAIRE**

PAGE 92

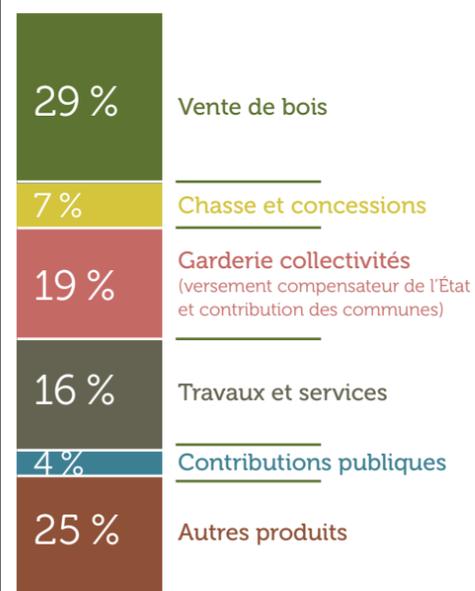
# Performance économique

L'ONF a enregistré en 2016 un bénéfice net de 12,3 millions d'euros, en hausse de 4,51 millions d'euros par rapport à 2015. Ce résultat, jamais atteint par l'établissement depuis les tempêtes de 1999, fait suite à trois années consécutives de résultats nettement positifs. Pour autant, les recettes commerciales de l'Office ne progressent pas, les recettes non récurrentes et la maîtrise des charges apportant les compléments indispensables.

## LES COMPTES DE L'ONF EN 2016

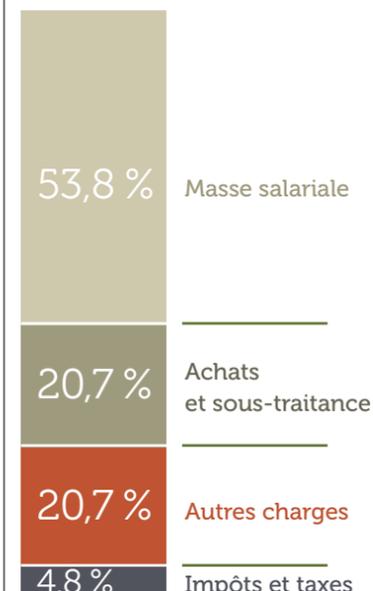
### LES PRODUITS (EN %)

891,5 M€



### LES CHARGES (EN %)

879,4 M€



## LES MOTS DE

### Roger Moreau

Chef du département finances et performance de l'ONF



« En 2016, l'ONF a réussi à la fois à maintenir un niveau d'investissements élevé, à constituer des provisions pour les risques futurs sur les forêts et à poursuivre son désendettement. Nous restons vigilants pour l'avenir. »

### Pascale Harnais

Fondée de pouvoir à l'agence comptable de l'ONF



« Grâce au travail réalisé par l'agence comptable principale et les services ordonnateurs de l'ONF, les comptes 2016 ont été certifiés "sans réserve" pour la troisième année consécutive. »

## DES RECETTES EN HAUSSE DE 32 MILLIONS D'EUROS

L'augmentation des recettes observée en 2016 s'explique pour une part importante par l'inscription dans les comptes de l'établissement du remboursement à l'État d'un arriéré de pensions de 29,2 M€ datant de 2007, qui fera l'objet d'un règlement échelonné sur les années à venir et se traduit par une reprise de provision exceptionnelle d'un montant équivalent. Il s'agit d'un jeu d'écritures comptables, neutre sur le résultat de l'exercice, qui se traduit par une augmentation équivalente des charges et des produits.

• À 258,3 M€, le chiffre d'affaires bois diminue de 4,3 M€ par rapport à l'exercice 2015, malgré une offre en légère hausse, dans un contexte économique qui reste contrasté sur la plupart

des segments du marché du bois, exception faite du chêne, et qui s'accompagne d'une progression significative des taux d'invendus en 2016.

• Le chiffre d'affaires des activités concurrentielles (travaux et services) diminue également à 141,7 M€, soit une baisse de 7 M€ par rapport à 2015 (148,8 M€), qui s'explique notamment par la poursuite de la baisse des commandes de travaux et de prestations de services de la part des collectivités publiques, ainsi que par une proportion plus importante de recettes des activités d'intérêt général (AIG) comptabilisées en contributions publiques (+3,1 M€).

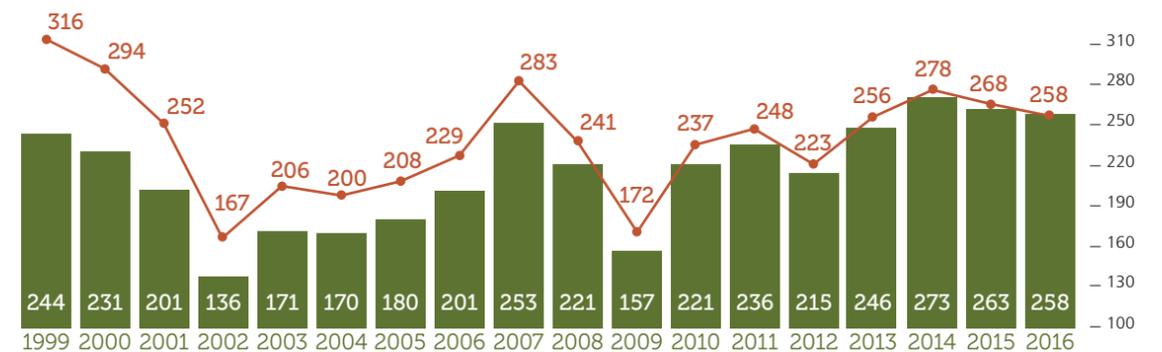
• Cette baisse globale du chiffre d'affaires (-14,3 M€) a pu être compen-

sée par plusieurs opérations exceptionnelles, qui ont en outre permis à l'office d'assumer le non-versement de la subvention pour charge de service public (SCSP) par l'État, qui s'élevait à 30,6 M€ en 2015 et était inscrite à 15,4 M€ au budget 2016.

• La cession de la zone d'activité économique (ZAE) de Velaine-en-Haye (Meurthe-et-Moselle), envisagée depuis 2011, a enfin pu se concrétiser. De même, la cession du bâtiment situé au 32 avenue de Saint-Mandé à Paris a été finalisée. L'Office a enfin bénéficié d'un remboursement exceptionnel au titre de la taxe sur les salaires, suite à la confirmation par l'administration fiscale de l'éligibilité de l'Office à un dégrèvement intégral.

## VENTES DE BOIS : CHIFFRE D'AFFAIRES DE 1999 À 2016

(en M€ courants et en M€ constants 2016)



## DES CHARGES PROGRESSANT MOINS VITE QUE LES PRODUITS (+27,2 M€)

Le total des charges s'élève à 879,4 M€, soit + 27,2 M€ par rapport à l'exercice 2015. Retraitées des écritures comptables concernant les pensions civiles de 2007, les charges diminuent de 2 M€ par rapport à 2015. Cette évolution s'explique par une légère hausse des charges externes, en lien avec l'exploitation des bois et les travaux forestiers, et une progression de la masse salariale, en particulier sous l'effet de la hausse du point d'indice de la fonction publique; ces deux évolutions étant plus que compensées par la baisse des impôts et taxes, résultant principalement du dégrèvement intégral de taxe sur les salaires obtenu en 2016.

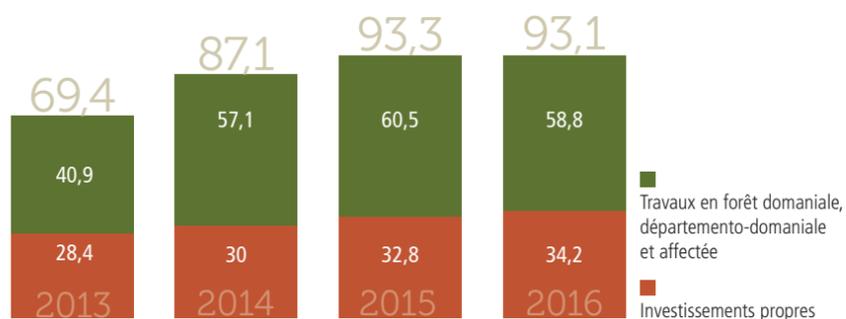
## UN VERSEMENT COMPENSATEUR DE L'ÉTAT MAINTENU

Comme les années précédentes, l'État a maintenu en 2016 son soutien à la mise en œuvre du régime forestier (140,4 M€), ainsi que sa contribution au financement des missions d'intérêt général en coûts complets (29,5 M€). Les contributions publiques à l'ONF en 2016 (financement par les collectivités aux travaux forestiers domaniaux, notamment d'accueil du public ou environnementaux, aides à l'emploi et à la formation professionnelle) totalisent quant à elles 38,3 M€ en 2016.

## DES INVESTISSEMENTS STABLES

Les travaux forestiers nécessaires ont été maintenus à un niveau légèrement inférieur (58,8 M€) au niveau déjà élevé de 2015 (60,5 M€), afin de pouvoir mobiliser les bois conformément aux aménagements. Aux travaux forestiers immobilisés s'ajoutent les charges de fonctionnement des chantiers réalisés en forêt, pour un total global de 113,8 M€ en 2016, proche du niveau historique de 116,2 M€ atteint en 2015. Au total, l'ensemble des investissements s'élève à 93,1 M€ en 2016, soit quasiment un niveau identique à 2015.

**INVESTISSEMENTS (EN M€) : UN NIVEAU ÉLEVÉ DEPUIS TROIS ANS**  
hors remises en dotation



Des provisions ont été constituées pour le renouvellement et la reconstitution des forêts à hauteur de 18,3 M€, en retrait (-10,5 M€) par rapport à l'an passé. Ces réserves comptables, qui totalisent désormais 117,4 M€ au bilan de l'établissement, pourront être mobilisées pour faire face à des événements climatiques et sanitaires futurs. Préserver la capacité à investir est essentiel pour l'Office.

Enfin, l'ONF a poursuivi son désendettement, son besoin de financement à fin 2016 s'élevant à 262,5 M€, en baisse de 11,4 M€ par rapport à fin 2015. Ces résultats permettent ainsi

à l'Office de devancer à fin 2016 l'objectif de désendettement qui lui a été fixé dans le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2016-2020 (266 M€ à fin 2020).

Les comptes de l'ONF pour l'exercice 2016 ont été certifiés « sans réserve » par les commissaires aux comptes pour la quatrième année consécutive.

**Le résultat net de l'Office s'établissait à 7,7 M€ en 2015, 10,8 M€ en 2014 et à 2,5 M€ en 2013**

# PROJETS STRUCTURANTS

## EN ROUTE VERS LA DÉMATÉRIALISATION !

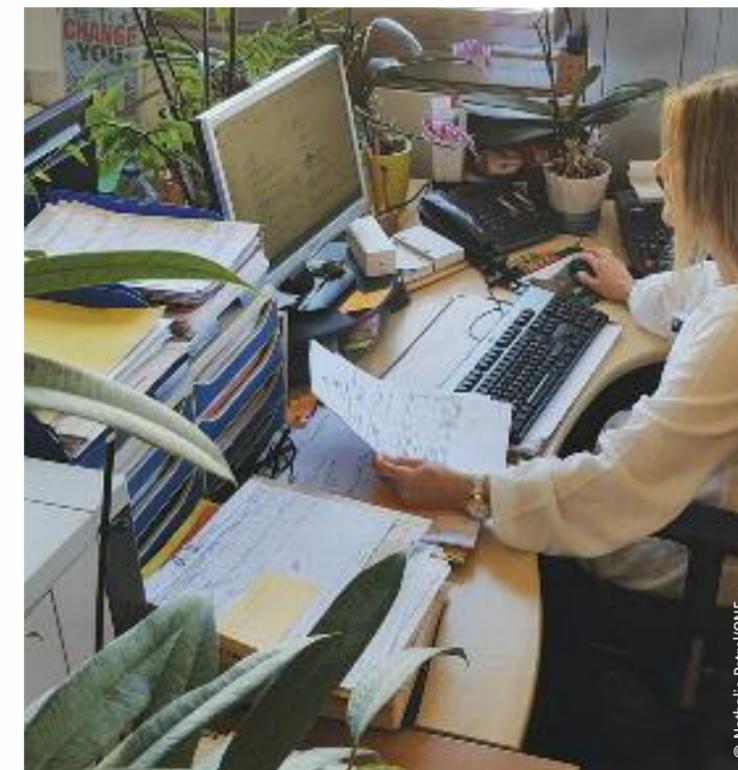


© Nathalie Petrel/ONF

Le secteur public se modernise. À compter de janvier 2017, les factures sont dématérialisées dans l'ensemble de l'administration et les établissements publics, conformément à la demande du gouvernement. Depuis 2016, l'ONF se prépare à cette évolution dans le cadre d'un projet dénommé NÉFLIER. « La dématérialisation des flux comptables et financiers est une obligation réglementaire mais aussi une opportunité à saisir pour harmoniser les pratiques et les organisations et améliorer le pilotage budgétaire et de trésorerie », précise l'axe 6 du COP 2016-2020. Ce chantier, qui implique l'ensemble du collectif de travail de l'ONF, s'achèvera en 2020.



© Nathalie Petrel/ONF



© Nathalie Petrel/ONF

## BILAN DU SCHÉMA PLURIANNUEL DE STRATÉGIE IMMOBILIÈRE (SPSI)

En 2016, le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'ONF initié en 2012 est arrivé à son terme. Il a permis à l'Office d'entamer la rationalisation de son parc immobilier, qui a diminué de 9 %. Ce dernier était composé de 5 800 biens répartis sur 3 700 sites, dont 2/3 en forêts domaniales. Depuis 2010, 424 biens ont été vendus, rapportant près de 67 millions d'euros. Fin 2016, 49 % des biens domaniaux inutilisés à l'activité de l'ONF ont fait l'objet d'une cession effective, pour un montant de 28 millions d'euros. Les biens restant à vendre sont estimés à 23,4 millions d'euros. L'arrêté du 19 mai 2016 a par ailleurs clos un chantier de refonte de la politique d'attribution des logements, avec 1 590 collaborateurs logés pour nécessité absolue de service, et 59 sous forme de convention d'occupation avec astreinte. En termes d'équilibre économique général, les cessions ont permis de financer les travaux immobiliers s'élevant à 52 millions d'euros, avec notamment la création de quatre nouveaux sièges d'agence.



© Camille Marcq/ONF

# Vers un renforcement des missions de police judiciaire

Dans le cadre du projet d'établissement 2016-2020, le département juridique de l'ONF a été missionné pour réexaminer les conditions d'exercice des missions de police par les agents forestiers assermentés.

2 889 agents assermentés pour exercer les missions de police

**R**éécriture du code forestier, création de l'Agence française pour la biodiversité, réforme de la police de l'environnement... Les importantes évolutions de ces dernières années ont rendu indispensable une remise à plat des textes de référence qui organisent en interne l'exercice des pouvoirs de police par les agents assermentés de l'ONF. L'ONF compte aujourd'hui 320 unités territoriales, employant 2 889 agents assermentés. Ces derniers sont habilités à constater les infractions forestières et les infractions à la police de la nature. Ils exercent leurs missions dans les forêts bénéficiant du régime forestier, mais peuvent aussi exercer des opérations de surveillance dans le cadre de conventions spécifiques rémunérées. Ils peuvent également agir dans le cadre d'opérations de police de la nature, réunissant plusieurs services de police (gendarmerie nationale, Office national de la chasse et de la faune sauvage, parcs nationaux...). Les agents assermentés doivent notamment savoir comment exercer les pouvoirs de police qui leur sont confiés, sans pour autant porter atteinte à la présomption d'innocence et sans violer les droits et libertés des personnes concernées.

## PROFESSIONNALISER LES MISSIONS DE POLICE JUDICIAIRE

Le service juridique de l'ONF s'est donné pour objectif de mettre en place un réseau « Police ». Il s'agit d'identifier les agents « référents » dont les connaissances en droit pénal et procédure pénale, ainsi que leurs expériences sur le terrain, leur permettront d'intervenir sur des délits complexes. Ces agents doivent notamment savoir comment exercer les pouvoirs de police qui leur sont confiés, sans pour autant porter atteinte à la présomption d'innocence et sans violer les droits et libertés des personnes concernées. Ils doivent également apporter une aide et des conseils pratiques à leurs collègues moins expérimentés. Cette démarche prévoit aussi de désigner des agents qui seront les interlocuteurs privilégiés des Parquets, et ce afin de faciliter et de professionnaliser les relations entre les services des procureurs de la République et les services de l'ONF en régions. Ce réseau sera copiloté au niveau national par le département juridique et un directeur d'agence.

## BILAN DES CONTRAVENTIONS ET DES INFRACTIONS EN 2016

Le logiciel amende, élaboré par le DSI en 2012, permet un suivi précis des contraventions courantes relevant du régime de l'amende forfaitaire. Ainsi, en 2016, plus de 4 300 timbres amendes ont été dressés par les agents assermentés de l'ONF, représentant un montant d'amende de plus de 317 000 euros. Soit près du double des constatations réalisées en 2014. Quelque 650 procès-verbaux ont également été dressés pour des infractions graves donnant lieu à des poursuites devant les tribunaux de police ou correctionnels. Il s'agit notamment d'une dizaine d'affaires de violences ou outrages aux agents ONF, 100 procès-verbaux ont été dressés pour des infractions concernant l'exploitation (coupes, vols de bois, problèmes de débardage, etc.), 100 dépôts d'ordures avec l'aide d'un véhicule et 120 constats d'incendies involontaires ou volontaires, et 50 procès-verbaux relatifs à la chasse. Des chiffres qui témoignent de l'utilité de redonner un cadrage dynamisant à ces missions de police.

## LE MOT DE

Anouk Ferté-Devin  
Juriste à l'ONF



« La mise en place d'un réseau de responsables en matière de police forestière et de police de la nature participera à une professionnalisation de ces missions au sein de l'ensemble des services. »

Mission de police réalisée auprès d'un propriétaire de véhicule motorisé dont la circulation sur ce chemin est interdite en forêt.



# Glossaire

## A

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

**AFB** : Agence française pour la biodiversité

**ANET** : Agence nationale étude-travaux

## B

**BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières

## C

**CAA** : Cessation anticipée d'activité

**CEREMA** : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

**CIRAD** : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

**CNES** : Centre national d'études spatiales

**CNPN** : Conseil national de la protection de la nature

**CNRS** : Centre national de la recherche scientifique

**COMIFAC** : Commission des forêts d'Afrique centrale

**COP** : Contrat d'objectifs et de performance

## D

**DFCI** : Défense des forêts contre les incendies

**DGAL** : Direction générale de l'alimentation

**DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

## E

**EPIC** : Établissement public à caractère industriel et commercial

## F

**FBF** : France Bois Forêt

**FCBA** : Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement

**FCBN** : Fédération des conservatoires botaniques nationaux

**FCBA** : Institut technologique forêt cellulose bois-construction ameublement

**FCEN** : Fédération des conservatoires des espaces naturels

**FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural

**FFRP** : Fédération française de randonnée pédestre

**FNB** : Fédération nationale du bois

**FNCOFOR** : Fédération nationale des communes forestières

**FNC** : Fédération nationale des chasseurs

**FSE** : Fonds social européen

**FNE** : France nature environnement

## I

**IGN** : Institut national de l'information géographique et forestière

**INSIC** : Institut national supérieur d'ingénierie de la conception

**INRA** : Institut national de la recherche agronomique

**IRSTEA** : Institut national de la recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture

## L

**LIDAR** : Light Detection and Ranging

**LNE** : Loiret Nature Environnement

**LPO** : Ligue pour la protection des oiseaux

## M

**MAAF** : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

**MEEM** : Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer

**MIG** : Missions d'intérêt général

**MNHN** : Museum national d'histoire naturelle

## O

**ONERA** : Office national d'études et de recherches aérospatiales

**ONF** : Office national des forêts

**ONFE** : ONF Énergie

**ONFI** : ONF International

**OPIE** : Office pour les insectes et leur environnement

## P

**PEFC France** : Programme de reconnaissance des certifications forestières

**PLRA** : Prévision locale du risque d'avalanche

**PNFB** : Programme national de la forêt et du bois

**PNR** : Parc naturel régional

**PNUE** : Programme des Nations unies pour l'environnement

**PRFB** : Programmes régionaux de la forêt et du bois

## R

**RBD** : Réserve biologique dirigée

**RBI** : Réserve biologique intégrale

**RDI** : Recherche développement innovation

**REDD** : Reducing Emissions from deforestation and forest degradation

**RENECOFOR** : Réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers

**RGSF** : Réseau des Grands Sites de France

**RNF** : Réserves naturelles de France

**RTE** : Réseau de transport d'électricité

**RTG** : Règlement type de gestion

**RTM** : Restauration des terrains en montagne

## S

**SCAP** : Stratégie de créations des aires protégées

**SER** : Syndicat des énergies renouvelables

**SFEPM** : Société française d'études et protection des mammifères

## T

**TAM** : Technicien agent de maîtrise

**TFT** : Technicien forestier territorial

## U

**UICN** : Union internationale pour la conservation de la nature

## V

**VNF** : Voies navigables de France

## Z

**ZAE** : Zone d'activité économique



## Direction de la communication

2, avenue de Saint-Mandé  
75570 Paris Cedex 12  
Mars 2017

Photo couverture © Frédéric Glon / Giada Connestari  
Graphisme Valérie Charlanne  
Illustrations Thianh  
Impression Panoply



PEFC

10-4-4 / Promouvoir la gestion durable de la forêt / pefc-france.org



Office National des Forêts

onf.fr     